



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Aboriginal Peoples

Peuples autochtones

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Wednesday, March 10, 2010
Tuesday, March 16, 2010 (in camera)
Wednesday, March 17, 2010

Le mercredi 10 mars 2010
Le mardi 16 mars 2010 (à huis clos)
Le mercredi 17 mars 2010

Issue No. 1

Fascicule n° 1

**Organization meeting
and
Future business
and**

**Réunion d'organisation
et
Travaux futurs
et**

First meeting on:

Première réunion concernant :

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et sur d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 104 — expenses incurred by the committee during the Second Session of the Fortieth Parliament)

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Règlement 104 — dépenses encourues par le comité au cours de la deuxième session de la quarantième législature)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau	Lovell Nicholas
Campbell	Ogilvie
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Poirier
Dyck	Raine
Hubley	Sibbeston
* LeBreton, P.C.	St. Germain, P.C.
(or Comeau)	Stewart Olsen

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ogilvie replaced the Honourable Senator Demers (*March 17, 2010*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Nolin (*March 17, 2010*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Demers (*March 15, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Lovell Nicholas
Campbell	Ogilvie
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Poirier
Dyck	Raine
Hubley	Sibbeston
* LeBreton, C.P.	St. Germain, C.P.
(or Comeau)	Stewart Olsen

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ogilvie a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 17 mars 2010*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 17 mars 2010*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 15 mars 2010*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, March 16, 2010:

The Honourable Senator St. Germain, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Greene:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the Committee on the subject during the Second Session of the Fortieth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2011, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Day, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was negatived on division.

The question was put on the motion of the Honourable Senator St. Germain, P.C., seconded by the Honourable Senator Greene:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the Committee on the subject during the Second Session of the Fortieth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2011, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

The motion was adopted on division.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* le mardi 16 mars 2010 :

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Greene,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet durant la deuxième session de la quarantième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 31 décembre 2011 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Day, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

La question est mise aux voix sur la motion de l'honorable sénateur St. Germain, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Greene,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet durant la deuxième session de la quarantième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 31 décembre 2011 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion est adoptée avec dissidence.

Le greffier du Sénat,

Gary O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 10, 2010
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Campbell, Dyck, Hubley, Lovelace-Nicholas, Patterson, Poirier, Raine, St. Germain, P.C. and Stewart Olsen (10).

In attendance: Tonina Simeone and Marion Ménard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Campbell moved:

That the Honourable Senator St. Germain, P.C. do take the chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The clerk invited Senator St. Germain, P.C. to take the chair.

The Honourable Senator Patterson moved:

That the Honourable Senator Dyck be deputy chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Stewart Olsen moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Patterson moved:

That the committee publish its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number of printed copies to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Hubley moved:

That pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 10 mars 2010
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtone se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Campbell, Dyck, Hubley, Lovelace-Nicholas, Patterson, Poirier, Raine, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (10).

Également présentes : Tonina Simeone et Marion Ménard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière du comité préside à l'élection de la présidence.

L'honorable sénateur Campbell propose :

Que l'honorable sénateur St. Germain, C.P., soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière invite le sénateur St. Germain, C.P., à occuper le fauteuil.

L'honorable sénateur Patterson propose :

Que l'honorable sénateur Dyck soit élue vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Stewart Olsen propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Patterson propose :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hubley propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Dyck moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Campbell moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Raine moved:

That, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:08 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Poirier moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Lovelace-Nicholas moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Dyck propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Campbell propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Raine propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, à la vice-présidente et à la greffière du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, à la vice-présidente et à la greffière du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et à la vice-présidente.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Poirier propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lovelace-Nicholas propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Patterson moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable traveling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Brazeau moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct the communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans, where appropriate, and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation;

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair informed the committee that the regular time slots for its meetings are Tuesday mornings from 9:30 a.m. to 11:30 a.m. and Wednesday evenings from 6:45 p.m. to 8:45 p.m.

The Honourable Senator Hubley moved that staff be permitted to remain during the in camera portion of the meeting.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 7:25 p.m., the committee suspended.

At 7:27 p.m., the committee resumed in camera, and, in accordance with rule 92(2)(e), considered a draft agenda.

At 7:31 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, March 16, 2010
(2)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met, in camera this day, at 9:31 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Campbell, Hubley, Nolin, Patterson, Poirier, Raine, Sibbeston, St. Germain, P.C. and Stewart Olsen (10).

L'honorable sénateur Patterson propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Brazeau propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger au besoin les agents de communications affectés au comité dans l'élaboration des plans de communications et à demander l'appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président informe le comité que l'horaire normal de ses réunions sera les mardis matin, de 9 h 30 à 11 h 30, et les mercredis soir, de 18 h 45 à 20 h 45.

L'honorable sénateur Hubley propose que le personnel soit autorisé à demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 19 h 25, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 27, le comité reprend ses travaux à huis clos et, conformément à l'article 92(2)(e) du Règlement, examine un projet d'ordre du jour.

À 19 h 31, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 16 mars 2010
(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 31, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Campbell, Hubley, Nolin, Patterson, Poirier, Raine, Sibbeston, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (10).

In attendance: Tonina Simeone and Marion Ménard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

It was moved that staff be permitted to remain in the room.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:34 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, March 17, 2010
(3)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Hubley, Ogilvie, Patterson, Poirier, Raine, Sibbeston, St. Germain, P.C. and Stewart Olsen (8).

In attendance: Tonina Simeone and Marion Ménard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee began its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

WITNESSES:

Indian and Northern Affairs Canada:

Roy Gray, Director, Resolution and Individual Affairs Sector;

Brenda Kustra, Director General, Regional Operations Sector.

Department of Justice Canada:

Martin Reiher, Senior Counsel.

Mr. Gray and Ms Kustra made statements and, together with Mr. Reiher, responded to questions.

At 7:35 p.m. the committee suspended.

At 7:40 p.m. the committee resumed in camera. In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

Également présentes : Tonina Simeone et Marion Ménard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour.

Il est proposé que le personnel soit autorisé à demeurer dans la salle.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 34, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 17 mars 2010
(3)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Hubley, Ogilvie, Patterson, Poirier, Raine, Sibbeston, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (8).

Également présentes : Tonina Simeone et Marion Ménard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité entreprend son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

TÉMOINS :

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Roy Gray, directeur, Secteur de la résolution et des affaires individuelles;

Brenda Kustra, directrice générale, Secteur des opérations régionales.

Ministère de la Justice Canada :

Martin Reiher, avocat-conseil.

M. Gray et Mme Kustra font chacun une déclaration, puis avec l'aide de M. Reiher, répondent aux questions.

À 19 h 35, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 40, le comité reprend ses travaux à huis clos. Conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour.

It was moved that staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 7:50 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Il est proposé que le personnel soit autorisé à demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 19 h 50, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, March 11, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, reports, pursuant to rule 104(2), that the expenses incurred for that purpose during the Second Session of the Fortieth Parliament are as follows:

1. With respect to its studies of legislation:

Professional and Other Services	\$	0
Transport and Communications		0
All other expenditures		0
Witness Expenses		<u>11,070</u>
Total	\$	11,070

2. With respect to its special study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada:

Professional and Other Services	\$	16,061
Transport and Communications		111,234
All other expenditures		37,149
Witness Expenses		<u>5,163</u>
Total	\$	169,608

In addition to the expenses for the examination of legislation and for its special study as set out above, your committee also incurred general postal charges in the amount of \$34.

Your committee examined 3 bills, which it reported without amendment:

Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act; Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to other Acts; and Bill C-5, An Act to amend the Indian Oil and Gas Act.

During the session under consideration, your committee considered 5 orders of reference, including 3 bills, held 55 meetings, and heard more than 85 hours of testimony from 171 witnesses. In total, your committee produced 9 reports.

Respectfully submitted,

Le président,

GERRY ST. GERMAIN

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 11 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin au cours de la deuxième session de la quarantième législature :

1. Relativement à ses études de la législation :

Services professionnels et autres	0 \$
Transport et communications	0
Autres dépenses	0
Dépenses des témoins	<u>11,070</u>
Total	11,070 \$

2. Relativement à son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada :

Services professionnels et autres	16,061 \$
Transport et communications	111,234
Autres dépenses	37,149
Dépenses des témoins	<u>5,163</u>
Total	169,608 \$

Outre les dépenses listées ci-dessus encourues aux fins d'examen de mesures législatives ou dans le cadre de son étude spéciale, votre comité a encouru des frais généraux de poste s'élevant à 34 \$.

Votre comité a étudié 3 projets de loi, qui ont fait l'objet d'un rapport sans amendement :

Le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec; le projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les premières nations maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence; et le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes.

Durant la session en cause, votre comité a reçu 5 ordres de renvoi, dont 3 projets de loi, tenu 55 réunions, et entendu plus de 85 heures de témoignages de 171 témoins. Au total, votre comité a produit 9 rapports.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 10, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to hold an organizational meeting.

[Translation]

Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee: As clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair.

I am ready to receive motions to that effect.

[English]

Senator Campbell: I move that Senator St. Germain be chair of the committee.

Senator Lovelace Nicholas: I second that motion.

Ms. Zlotnick: Are there any other nominations?

It is moved by the Honourable Senator Campbell that the Honourable Senator St. Germain do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Zlotnick: I declare the motion carried and invite Senator St. Germain to take the chair.

Senator Gerry St. Germain (Chair) in the chair.

The Chair: We now move to the second item on the agenda. I would like someone to move the position of deputy chair.

Senator Patterson: I would like to nominate Senator Dyck to be deputy chair.

Senator Campbell: I second that motion.

The Chair: Any other nominations?

There being no other nominations, I call the question; is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Congratulations.

Next is Item 3, the Subcommittee on Agenda and Procedure. I need a motion to the effect that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and that the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and schedule hearings.

Do I have a mover for that item?

Senator Stewart Olsen: I so move.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 10 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 45, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, pour tenir une réunion d'organisation.

[Français]

Marcy Zlotnick, greffière du comité : À titre de greffière de votre comité, il est de mon devoir de procéder à l'élection du président.

Je suis prête à recevoir des motions à cet effet.

[Traduction]

Le sénateur Campbell : Je propose que le sénateur St. Germain soit élu président du comité.

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'appuie cette motion.

Mme Zlotnick : Y a-t-il d'autres propositions?

Il est proposé par l'honorable sénateur Campbell que l'honorable sénateur St. Germain soit élu président du comité.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix : Oui.

Mme Zlotnick : Je déclare la motion adoptée et j'invite le sénateur St. Germain à occuper le fauteuil.

Le sénateur Gerry St. Germain (président) occupe le fauteuil.

Le président : Nous allons maintenant passer au deuxième point à l'ordre du jour. J'aimerais que l'on soumette des propositions pour la vice-présidence.

Le sénateur Patterson : Je propose que le sénateur Dyck soit nommée vice-présidente.

Le sénateur Campbell : J'appuie cette motion.

Le président : Y a-t-il d'autres propositions?

Puisqu'il n'y en a pas, la motion est mise aux voix. Sommes-nous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien. Félicitations.

Le troisième point porte sur le Sous-comité du programme et de la procédure. Il me faut une motion pour que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Avons-nous un motionnaire?

Le sénateur Stewart Olsen : Je le propose.

Le président : Sommes-nous d'accord?

Des voix : Oui.

The Chair: Opposed? Next is Item 4, a motion to publish the committee's proceedings.

Senator Patterson: I so move.

The Chair: It is moved by Senator Patterson:

That the committee publish its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number of printed copies to meet demand.

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Next is Item 5, authorization to hold meetings and to receive evidence when quorum is not present.

Senator Hubley: I so move.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Hubley:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

Senator Raine: I second that.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed, if any? None.

Next is the financial report.

Senator Dyck: I so move.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Dyck. You have before you a copy of the draft of the first report of the committee, in regards to expenditures and funding. Are there any questions or comments in regards to this draft?

If there are no questions or comments that the committee adopt the draft first report prepared in accordance with rule 104, is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed, if any? No.

Next is research staff.

Senator Campbell: I so move.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Campbell:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills, and estimates as are referred to it;

Le président : Y a-t-il quelqu'un qui s'y oppose? Le quatrième point à l'ordre du jour est une motion pour la publication des délibérations du comité.

Le sénateur Patterson : J'en fais la proposition.

Le président : Il est proposé par le sénateur Patterson :

Que le comité fasse publier ses délibérations; et

Que la présidence soit autorisée à fixer la quantité de copies imprimées en fonction des besoins.

Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Le cinquième point porte sur l'autorisation à tenir des réunions et à entendre des témoignages en l'absence de quorum.

Le sénateur Hubley : J'en fais la proposition.

Le président : Il est proposé par l'honorable sénateur Hubley :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du comité du gouvernement et de l'opposition soient présents.

Le sénateur Raine : J'appuie cette motion.

Le président : Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Y a-t-il quelqu'un qui s'y oppose? Personne.

Passons maintenant à la motion sur le rapport financier.

Le sénateur Dyck : Je propose cette motion.

Le président : L'honorable sénateur Dyck propose la motion. Vous avez devant vous une copie de l'ébauche du premier rapport du comité, qui porte sur les dépenses et le financement. Avez-vous des questions ou des observations concernant cette ébauche?

Dans ce cas, il est proposé que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Y a-t-il quelqu'un qui s'y oppose? Non.

La prochaine motion porte sur le personnel de recherche.

Le sénateur Campbell : Je propose cette motion.

Le président : Il est proposé par l'honorable sénateur Campbell :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee;

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

Are there any questions or comments with regards to this motion? There being none, I call the question.

All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed, if any? None. Carried.

The next item concerns the authority to commit funds and certify accounts.

It is moved by the Honourable Senator Raine:

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, deputy chair and the clerk of the committee;

That, notwithstanding the foregoing in cases relating to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

Are there questions or comments?

There being none, is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Item 9 concerns travel.

It is moved by the Honourable Senator Poirier:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Are there questions or comments? There being none, is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Item 10 concerns the designation of members travelling on committee business. It is moved by the Honourable Senator Lovelace Nicholas:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux;

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

Y a-t-il des questions ou des observations en ce qui concerne cette motion? Puisqu'il n'y en a pas, je mets la motion aux voix.

Tous ceux qui sont pour?

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre, s'il y en a? Personne. La motion est adoptée.

Le point suivant concerne l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

Il est proposé par l'honorable sénateur Raine :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, à la vice-présidente et à la greffière du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, à la vice-présidente et à la greffière du comité;

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et à la vice-présidente.

Y a-t-il des questions ou des observations?

Puisqu'il n'y en a pas, sommes-nous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le point 9 porte sur les déplacements.

Il est proposé par l'honorable sénateur Poirier :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Y a-t-il des questions ou des observations? Puisqu'il n'y en a pas, sommes-nous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le point 10 concerne la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité. Il est proposé par l'honorable sénateur Lovelace Nicholas :

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators’ Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

Are there questions or comments? Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Item 11 concerns travelling and living expenses of witnesses. It is moved by the Honourable Senator Patterson:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Are there questions or comments? Being none, is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Item 12 concerns communications.

It is moved by the Honourable Senator Brazeau:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communication plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purpose of their development and implementation;

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of the committee’s public proceedings with the least possible disruption of its hearings;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

Are there questions or comments? Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et
- 2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

Y a-t-il des questions ou des observations? Sommes-nous d’accord?

Des voix : D’accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le point 11 concerne les frais de déplacement et de séjour des témoins. Il est proposé par l’honorable sénateur Patterson :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

Y a-t-il des questions ou des observations? Puisqu’il n’y en a pas, sommes-nous d’accord, honorables sénateurs?

Des voix : D’accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le point 12 porte sur les communications.

Il est proposé par l’honorable sénateur Brazeau :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger au besoin les agents des communications affectés au comité dans l’élaboration des plans de communications et à demander l’appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l’élaboration et de la mise en œuvre de ces plans;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias d’information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

Y a-t-il des questions ou des observations? Sommes-nous d’accord?

Des voix : Oui.

The Chair: Carried.

Item 13 concerns time slots for regular meetings. This is for the information of honourable senators. Meeting time slots will be from 9:30 a.m. to 11:30 a.m. on Tuesdays and 6:45 p.m. to 8:45 p.m. on Wednesdays. My understanding for the time change from 4 p.m. to 6:45 p.m. is that senators were leaving the chamber prior to the adjournment, which caused problems. Therefore, they backed everything off 15 minutes right across the board. That is the explanation.

Honourable senators, I welcome Senator Poirier, from New Brunswick, to the committee. As a recent appointee, she brings a vast amount of legislative experience to the Senate.

We look forward to working with you, Senator Poirier.

[Translation]

If you have any questions or problems, call Senator Campbell.

Senator Poirier: Fine, thank you.

[English]

If you have any questions or challenges, we are here to help. The clerk of the committee is Ms. Marcy Zlotnick. We have two research staff from the Library of Parliament; Ms. Tonina Simeone and Ms. Marion Ménard. We have from the Senate Communications Directorate Ms. Ceri Au.

We have managed to achieve an atmosphere of cooperation in the best interests of the constituency that we serve: Aboriginal peoples. I hope to continue in that vein. Prior to becoming chair of the committee, I worked closely with Senator Sibbeston. We achieved a fair amount.

Did everyone receive a copy of the chronology of what has transpired in committee and some of the studies that we have completed? Some have become legislation. The greatest honour for a committee is to have its reports mirrored by the government in the legislation. That happened with one of the committee's studies, and I am sure that we have an excellent chance of repeating the honour if we continue to work in that way.

We have a completed report on Indian Act elections. It will be distributed to all committee members so that they may read it before it is presented in the Senate. The report is fairly straightforward, not complicated. We should allow our new committee members a chance to read it and to express an opinion.

The steering committee will be composed of Senator Dyck, Senator Brazeau and I. Senator Brazeau, are you prepared to carry the torch on the steering committee?

Senator Brazeau: Absolutely.

The Chair: That is great.

What else do we have, Ms. Zlotnick?

Ms. Zlotnick: That is all we need to cover this evening.

Le président : La motion est adoptée.

Le point 13 concerne l'horaire des réunions régulières. À titre d'information pour les sénateurs, les réunions auront lieu les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30, et de 18 h 45 à 20 h 45 les mercredis. Je crois que la raison pour laquelle on est passé de 16 heures à 18 h 45, c'est que les sénateurs quittaient la Chambre avant l'ajournement, ce qui posait problème. Par conséquent, tout a été repoussé de 15 minutes. Voilà.

Honorables sénateurs, je souhaite la bienvenue à ce comité au sénateur Poirier, du Nouveau-Brunswick. Elle a été nommée récemment et apporte sa vaste expérience législative au Sénat.

Nous nous réjouissons de travailler avec vous, sénateur Poirier.

[Français]

Si vous avez des questions ou des problèmes, appelez le sénateur Campbell.

Le sénateur Poirier : C'est beau, merci.

[Traduction]

Le président : S'il y a quoi que ce soit, nous sommes ici pour vous aider. La greffière du comité est Mme Marcy Zlotnick. Nous avons également Mmes Tonina Simeone et Marion Ménard, du personnel de recherche de la Bibliothèque du Parlement, ainsi que Mme Ceri Au, de la Direction des communications du Sénat.

Nous avons réussi à créer un climat de collaboration afin de servir le mieux possible les intérêts du groupe que nous représentons, soit les peuples autochtones. J'espère que nous pourrions continuer dans cette voie. Avant d'être président du comité, j'ai travaillé en étroite collaboration avec le sénateur Sibbeston. Nous avons accompli pas mal de choses.

Avez-vous tous reçu un exemplaire du document concernant ce qui s'est passé en comité et les études que nous avons effectuées? Certaines sont devenues des projets de loi. Le plus grand honneur pour un comité est de voir ses rapports être utilisés par le gouvernement dans un projet de loi. C'est arrivé pour l'une des études effectuées par le comité, et je suis certain que nous avons d'excellentes chances de voir cet honneur se répéter si nous continuons à travailler en ce sens.

Nous avons terminé un rapport sur le régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens. Tous les membres du comité en recevront un exemplaire afin qu'ils puissent le lire avant sa présentation au Sénat. Le rapport est très simple et limpide. Nous devrions donner la possibilité à nos nouveaux membres de le lire et d'exprimer leur point de vue.

Le comité de direction sera composé du sénateur Dyck, du sénateur Brazeau et de moi-même. Sénateur Brazeau, êtes-vous prêt à porter le flambeau au comité de direction?

Le sénateur Brazeau : Tout à fait.

Le président : Excellent.

Qu'y a-t-il d'autre à l'ordre du jour, madame Zlotnick?

Mme Zlotnick : C'est tout ce dont nous avons à traiter ce soir.

The Chair: Colleagues, we will meet as a steering committee next Tuesday. Next Wednesday, we will go back to a full committee meeting and we will try to come forward with recommendations. Are all members aware of the steering committee members?

Senator Dyck: Can we have a teleconference?

Senator Raine: We will leave and you can have a meeting right now.

The Chair: We could have a steering committee tomorrow, could we not? We could start this process. Are you okay for tomorrow, Senator Brazeau?

Senator Brazeau: What time?

The Chair: I do not know.

Senator Brazeau: Then I do not know.

The Chair: We are just discussing it. I have no committees tomorrow. I had my committee today — the Banking, Trade and Commerce Committee. Have you any others committees tomorrow?

Senator Brazeau: No.

The Chair: I have a meeting at 11:30 a.m. Do you want to meet at 10:30 a.m.?

Senator Brazeau: How long do you expect the meeting to last?

The Chair: As long as we want, but it would allow us to start the process.

Senator Brazeau: I am available at 10:30 a.m.

The Chair: We can meet at 10:30 a.m. as I have another meeting at 11:30 a.m.

Senator Brazeau: I have another meeting at 11:00 a.m.

Senator Dyck: I have a Social Affairs Committee meeting at 10:30. It is an organizational meeting.

The Chair: You will be advised as to whether there is a meeting on Tuesday or Wednesday.

Are there any questions?

Senator Hubley: Thank you very much, Mr. Chair. First, I would like to congratulate our leadership. I think we are in very good hands again. Just before we get into our future studies, I would like to propose that we do a fairly short study on Aboriginal education, but from kindergarten to Grade 12.

Since that is a study we have identified as important to Aboriginal people, I would like us to consider that early learning portion. I think it is something that is very important to the outcome to our future studies in education. I would like to put in a proposal for your steering committee.

Le président : Chers collègues, le comité de direction se réunira mardi prochain. Mercredi, nous aurons une réunion du comité permanent et nous tenterons de formuler des recommandations. Savez-vous tous qui sont les membres du comité de direction?

Le sénateur Dyck : Pouvons-nous tenir une téléconférence?

Le sénateur Raine : Nous allons partir et vous laisser tenir une réunion maintenant.

Le président : Ne pourrions-nous pas réunir le comité de direction demain? Nous pourrions commencer le processus. Pourriez-vous venir demain, sénateur Brazeau?

Le sénateur Brazeau : À quelle heure?

Le président : Je ne sais pas.

Le sénateur Brazeau : Alors moi non plus.

Le président : Nous sommes en train d'en discuter. Je n'ai pas de réunion de comité demain. J'en ai eu une aujourd'hui — celle du Comité des banques et du commerce. Siégez-vous à d'autres comités demain?

Le sénateur Brazeau : Non.

Le président : J'ai une réunion à 11 h 30. Voulez-vous que nous nous réunissions à 10 h 30?

Le sénateur Brazeau : Combien de temps va durer la réunion, selon vous?

Le président : Aussi longtemps que nous le voulons; cela nous permettrait de commencer le processus.

Le sénateur Brazeau : Je suis disponible à 10 h 30.

Le président : Nous pouvons nous rencontrer à cette heure-là, car j'ai une autre réunion à 11 h 30.

Le sénateur Brazeau : J'en ai une à 11 heures.

Le sénateur Dyck : Je siége au Comité des affaires sociales à 10 h 30. C'est une réunion d'organisation.

Le président : On vous indiquera s'il y a une réunion mardi ou mercredi.

Y a-t-il des questions?

Le sénateur Hubley : Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. D'abord, je tiens à féliciter la direction du comité. Je crois que nous sommes entre très bonnes mains, encore une fois. Juste avant que nous entamions nos prochaines études, j'aimerais proposer que nous menions une courte étude sur l'éducation des Autochtones, mais de la maternelle à la 12^e année.

Puisqu'il s'agit d'une étude que nous considérons comme importante pour les Autochtones, j'aimerais que nous tenions compte de l'éducation préscolaire. Selon moi, c'est très important pour les résultats de nos prochaines études sur l'éducation. J'aimerais soumettre une proposition à votre comité de direction.

Senator Campbell: I agree with Senator Hubley. We have heard time and time again from witnesses here — including the grand chief — of the importance of early childhood learning and the difficulties in the communities. I would urge you to consider that, also.

Senator Raine: In the budget there was mention of quite a few things to do with First Nations. Education is obviously a big focus, but there is mention of some tripartite agreements that are in place. I wonder if we might start by having a look at the different jurisdictions, and do a catalogue of that before we go further and fill in the blanks.

The Chair: That makes sense because these tripartite agreements bring not only an educational component but they also bring a cultural and spiritual component to them.

Senator Stewart Olsen: I have one suggestion, as well. I know that the Throne Speech mentioned the House of Commons will be doing something regarding the missing Aboriginal women. I wonder if we could ask that a subcommittee of this committee be included in whatever they are working on. I am not sure if that can be done, but I certainly think we could help with whatever they will be doing. I think our expertise could be of use to that committee.

The Chair: Are you suggesting that whatever special committee or inquiry takes place in regards to missing women that we as a committee become involved in this process, if at all possible?

Senator Stewart Olsen: Yes.

The Chair: Okay. All right.

Senator Patterson: Thank you, Mr. Chair. I also agree that education should be our priority, not only because it is intrinsically important but because we know it has been a theme of the new grand chief. It is also reflected in the Throne Speech, which says to “. . . work hand-in-hand with Aboriginal communities and provinces and territories to reform and strengthen education, and to support student success and provide greater hope and opportunity.”

Clearly, I think that is something we should look at. We do have something to look at in the Northland School Division.

The Chair: As an example?

Senator Patterson: Of course, it is not a great story in that the school division. It represents 23 largely First Nation schools in Alberta, Saskatchewan and British Columbia. It was dissolved because of poor performance compared to provincial averages. However, I am interested in the fact that, apparently, an agreement was recently signed between Canada and the province which may show us something.

The Chair: Are you talking about the Province of Alberta?

Le sénateur Campbell : Je suis d'accord avec le sénateur Hubley. Nous avons entendu maintes fois des témoins — y compris le grand chef — nous parler de l'importance de l'apprentissage dès la petite enfance et des difficultés que connaissent les collectivités. Je vous prierais d'en tenir compte également.

Le sénateur Raine : Le budget comportait divers éléments qui avaient trait aux Premières nations. Évidemment, l'éducation retient beaucoup l'attention, mais on mentionne aussi quelques ententes tripartites qui sont en place. Je me demande si nous devrions commencer par nous pencher sur les différents secteurs de compétence et dresser une liste de tout cela avant d'aller plus loin et de remplir les espaces vides.

Le président : C'est logique puisque ces ententes tripartites comportent non seulement un volet lié à l'éducation, mais aussi un aspect culturel et spirituel.

Le sénateur Stewart Olsen : J'ai une suggestion, moi aussi. Je sais que dans le discours du Trône, on dit que la Chambre des communes fera quelque chose au sujet des femmes autochtones disparues. Pourrions-nous former un sous-comité et demander qu'il participe à ces travaux? Je ne sais pas si cela peut se faire, mais je crois que nous pourrions contribuer aux travaux des députés. Je crois que notre expertise pourrait être utile à ce comité.

Le président : Proposez-vous que notre comité participe, si c'est possible, aux travaux d'un quelconque comité ou commission spécial qui se pencherait sur le cas des femmes disparues?

Le sénateur Stewart Olsen : Oui.

Le président : D'accord. Très bien.

Le sénateur Patterson : Merci, monsieur le président. Je suis d'accord pour dire que l'éducation devrait être notre priorité, non seulement parce qu'elle est fondamentalement importante, mais parce que nous savons que c'est un thème qu'a retenu le nouveau grand chef. On en tient compte également dans le discours du Trône, qui dit que le gouvernement « travaillera aussi de concert avec les communautés autochtones, les provinces et les territoires à réformer et à renforcer l'éducation, et à appuyer les étudiants et leur offrir des perspectives d'avenir et des possibilités. »

C'est un sujet que nous devrions examiner, je crois. Il y a certainement quelque chose à examiner quant à la Northland School Division.

Le président : À titre d'exemple?

Le sénateur Patterson : Évidemment, la situation n'est pas fantastique dans cette division scolaire. Elle représente 23 écoles constituées principalement d'élèves des Premières nations, en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Elle a été démantelée en raison des piètres résultats obtenus en comparaison avec les moyennes provinciales. Toutefois, il semblerait qu'une entente ait été récemment conclue entre le Canada et la province, ce qui me paraît intéressant.

Le président : Parlez-vous de la province de l'Alberta?

Senator Patterson: Yes. The federal government promised to create a First Nations education centre in Alberta that will coordinate First Nations education initiatives across the province. They agreed on the development of a long-term strategic plan to improve First Nation student results in Alberta schools.

I think we should have a look at that to see what lessons it might hold, not that it is necessarily the solution or the only solution. I also agree with Senator Hubley: We should focus on kindergarten to Grade 12; which are the critical years in learning. If we do a good job with kindergarten to Grade 12, one would hope that the post-secondary would take care of itself. We have the situation with the First Nations University of Canada which we may not want to get involved in, really. I am not saying it is not important, but I think we could have more productive work if we looked at kindergarten to Grade 12, or even before.

Senator Raine: Yes, we should look at the Head Start program.

Senator Patterson: Yes, we do not need to focus on post-secondary education.

I have said before that I think the Land Claims Agreements Coalition and the excellent committee report did not receive a satisfactory response from the minister. We need to monitor and follow up on that situation.

As far as the missing Aboriginal women are concerned, I certainly do not have a problem with the suggestion that we offer some support. However, I think that the fundamental issues there are justice, law enforcement and systemic discrimination on the justice side. The Throne Speech says: “. . . will take additional action to address the disturbing number of unsolved cases of murdered and missing Aboriginal women.” They refer to the Sisters in Spirit initiative as a “criminal justice priority.”

I am not saying we should not deal with that issue, but I think if we focus on education, it will be time well spent. This other one may be a criminal justice focus, which is probably a bit outside of our mandate.

The Chair: In the House of Commons, the Standing Committee on the Status of Women is doing a major study on the missing and murdered Aboriginal women. That study is underway.

I have met with the minister. You will find that he would like to meet the whole committee again, as in the past. It is important that we meet with him because it gives us a better understanding of what he is trying to do. It is not a question of winning or losing. Hopefully, we can stay above the fray of this place and get some things done.

Senator Campbell: Will you pay for dinner this time?

Le sénateur Patterson : Oui. Le gouvernement fédéral a promis de créer un centre d'éducation des Premières nations en Alberta, qui sera chargé de coordonner les initiatives d'éducation des Premières nations dans toute la province. Ils ont convenu d'élaborer un plan stratégique à long terme en vue d'améliorer les résultats scolaires des Premières nations dans les écoles albertaines.

Je crois qu'on devrait y jeter un coup d'œil pour voir quelles leçons on peut en tirer, non pas qu'il s'agisse nécessairement de la solution ou de la seule solution. Je suis d'accord également avec le sénateur Hubley : nous devrions nous concentrer sur les enfants de la maternelle à la 12^e année, qui sont les années critiques de l'apprentissage. Si on fait un bon travail ces années-là, on peut espérer que la question des études postsecondaires se réglera d'elle-même. Il y a le cas de l'Université des Premières nations du Canada, auquel nous ne voulons peut-être pas nous mêler. Je ne dis pas que ce n'est pas important, mais je crois que nous pourrions être plus productifs si nous nous penchions sur les enfants de la maternelle à la 12^e année, ou même avant.

Le sénateur Raine : Oui, nous devrions examiner le programme d'aide préscolaire.

Le sénateur Patterson : Nous n'avons pas à nous concentrer sur l'éducation postsecondaire.

Comme je l'ai déjà dit, je crois que la Coalition des signataires d'accords sur des revendications territoriales et l'excellent rapport du comité n'ont pas reçu une réponse satisfaisante du ministre. Nous devons faire un suivi sur cette situation.

En ce qui a trait aux femmes autochtones disparues, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous offrions notre aide, comme il a été suggéré. Toutefois, je crois que les questions fondamentales ici, ce sont la justice, l'application de la loi et la discrimination que l'on trouve dans le système de justice. On dit dans le discours du Trône que le gouvernement « prendra des mesures additionnelles pour réduire le nombre dérangeant d'affaires non élucidées de meurtre et de disparition de femmes autochtones. » On ajoute que l'initiative des Sœurs par l'esprit est une « grande priorité de la justice pénale ».

Je ne dis pas qu'il ne faut pas se pencher sur cette question, mais je crois que si nous nous concentrons sur l'éducation, ce sera du temps bien utilisé. Cet autre sujet pourrait toucher davantage la justice pénale, ce qui s'éloigne probablement un peu de notre mandat.

Le président : À la Chambre des communes, le Comité permanent de la condition féminine mène une grande étude sur la disparition et le meurtre de femmes autochtones. Cette étude est en cours.

Je me suis entretenu avec le ministre. Il aimerait rencontrer encore une fois l'ensemble du comité, comme par le passé. C'est important que nous le rencontrions parce que nous comprendrons alors mieux ce qu'il essaie de faire. Ce n'est pas une question de gagner ou de perdre. J'espère que nous pouvons rester au-dessus de la mêlée et accomplir quelque chose.

Le sénateur Campbell : Allez-vous payer le souper cette fois-ci?

The Chair: Will I pay for dinner? I have been carrying you, Senator Campbell, for so long. We will make some arrangements.

Senator Raine: I presume we will go ahead and have a briefing on MRP legislation that will be coming.

The Chair: That is right. For anything that we plan, legislation, logically, takes a priority when it comes through. There is the McIvor legislation that is coming through. The draft is out. I think it is on the Order Paper for tomorrow. I think the minister will be introducing the bill tomorrow. The issue of matrimonial real property is out there, and I know some of you have a keen interest in this subject. The sooner we can meet with the minister, the better. Are you in favour of taking time out to meet with him and have dinner with him as in the past?

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Is everyone is comfortable with that arrangement?

If everyone is comfortable with that, we will try to orchestrate it. I meet with him from time to time. There is nothing wrong with approaching the steering committee at any given time. If you have any suggestions, you may speak to Senator Dyck, Senator Brazeau or me. We are at the service of the full committee. The full committee has the final say. Whatever we say is one thing, but it is the full committee that has the final say.

Senator Raine: I am not sure you answered my question. I do not want to mix up the briefing on MRP with meeting with the minister, because there are more issues we need to discuss with the minister, especially education.

The Chair: I have not asked for a briefing on MRP. Do you want one? If this is what you want, we will talk it over in the steering committee.

Senator Raine: My problem is that everything in my file is telling me that certain of the national Aboriginal associations were very much against that. I understand that perhaps has changed, so I would like to be brought up to date. I have been told that the national association of Aboriginal women is now supporting the legislation.

The Chair: Let us, as a steering committee, try to sort this out.

Senator Poirier, did Senator Brazeau brief you on MRP.

Senator Poirier: Yes, thank you.

The Chair: Sorry, we are talking in acronyms.

Senator Poirier: That is okay. That is why I asked.

Le président : Vais-je payer le souper? Je vous supporte depuis si longtemps, sénateur Campbell. Nous prendrons des arrangements.

Le sénateur Raine : Je présume que nous irons de l'avant et que nous aurons une séance d'information sur le projet de loi sur les BIM qui sera déposé.

Le président : C'est exact. Dans tout ce que nous planifions, les projets de loi ont logiquement la priorité lorsqu'ils nous sont soumis. Il y a le projet de loi McIvor qui sera déposé. L'ébauche circule. Je crois qu'il est inscrit au *Feuilleton* pour demain. Je crois que le ministre déposera le projet de loi demain. Le dossier des biens immobiliers matrimoniaux est là, et je sais que certains parmi vous s'y intéressent vivement. Le plus tôt nous pourrions rencontrer le ministre, le mieux ce sera. Êtes-vous d'accord pour prendre le temps de le rencontrer et de souper avec lui comme par le passé?

Des voix : Oui.

Le président : Est-ce que tout le monde est à l'aise avec cet arrangement?

Si tout le monde est d'accord, nous essaierons d'organiser cela. Je le rencontre à l'occasion. Vous pouvez sans problème vous adresser au comité de direction à n'importe quel moment. Si vous avez des suggestions, vous pouvez en parler au sénateur Dyck, au sénateur Brazeau ou à moi-même. Nous sommes au service de l'ensemble du comité. C'est l'ensemble du comité qui a le dernier mot. Ce que nous disons est une chose, mais c'est l'ensemble du comité qui a le dernier mot.

Le sénateur Raine : Je ne suis pas certaine que vous avez répondu à ma question. Je ne veux pas que l'on mêle la séance d'information sur les BIM et la rencontre avec le ministre, parce qu'il y a d'autres sujets que nous devons discuter avec lui, en particulier l'éducation.

Le président : Je n'ai pas demandé de séance d'information sur les BIM. En souhaitez-vous une? Si c'est ce que vous voulez, nous en reparlerons au sein du comité de direction.

Le sénateur Raine : Le problème, c'est que d'après l'information que j'ai, certaines associations autochtones nationales s'opposent vivement à cette mesure. Je comprends qu'il y a peut-être du nouveau, alors j'aimerais qu'on me mette au courant. On m'a dit que l'association nationale des femmes autochtones appuie maintenant le projet de loi.

Le président : Laissez le comité de direction tirer ces choses au clair.

Sénateur Poirier, le sénateur Brazeau vous a-t-il renseignée au sujet des BIM?

Le sénateur Poirier : Oui, je vous remercie.

Le président : Excusez-nous d'utiliser des acronymes.

Le sénateur Poirier : Ça va. C'est pour cette raison que je posais des questions.

The Chair: Senator Raine, I know you have an interest in it and I think other members have an interest in this particular file. I think that we could arrange a private briefing, or, if you want, a committee briefing.

Senator Raine: Does it make sense to have someone from the national association of Aboriginal women?

Senator Campbell: No.

The Chair: Who would you want a briefing from? Would it be from the department on MRP?

Senator Campbell: Why not? Let us hear what they have to say and go from there.

The Chair: Are there any comments?

Senator Brazeau: I do not have any comments.

Senator Stewart Olsen: Maybe we should talk about it at the next meeting, because it is a separate item.

The Chair: We will do that.

Senator Patterson: I know we can only do so many things and we have to do them one at a time. This legislation will probably be the first item. However, I think many people were intrigued by the reference in the Throne Speech to the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. It seems to me that with the caution in the Throne Speech that Canada's declaration would have to be consistent with the Charter, I think it said, and the Constitution, it will be a challenging subject. I suspect that there will have to be some creativity if we are to succeed in finding a way for the government to ratify the convention. I am not sure if that is something our committee is the logical one to take on, or whether it is Legal and Constitutional Affairs, but obviously it is an important issue for Aboriginal people. The Inuit were very interested in that phrase in the Throne Speech.

The Chair: I do not know whether it would be an item for the Legal and Constitutional Committee or an item for this committee.

Senator Lovelace Nicholas: Would it be a human rights issue?

The Chair: It might have to go to the Human Rights Committee.

Senator Campbell: Should we not wait to see what it looks like and then comment on it as a committee? We have no idea. I agree with you, it will be a tough document to put together.

The Chair: We will have to prioritize. The last thing you want to do is shotgun. You want to be able to focus in on something. That is like our reports. Historically, our reports have been concise and precise, not with 10,000 pages and 4,000 recommendations.

We are better off to do more reports, shorter reports and focused reports so that we can ask the government to act on them. It does not serve us well to produce lengthy reports that cover a

Le président : Sénateur Raine, je sais que vous vous intéressez à ce dossier et je crois que d'autres membres du comité s'y intéressent aussi. Je pense que nous pourrions organiser une séance d'information privée ou, si vous le voulez, une séance d'information pour tout le comité.

Le sénateur Raine : Est-ce logique de convoquer une représentante de l'association nationale des femmes autochtones?

Le sénateur Campbell : Non.

Le président : Qui aimeriez-vous entendre? Serait-ce un porte-parole du ministère qui nous parlerait des BIM?

Le sénateur Campbell : Pourquoi pas? Écoutons ce que les gens du ministère ont à dire et nous partirons de là.

Le président : Des commentaires?

Le sénateur Brazeau : Je n'ai pas de commentaire.

Le sénateur Stewart Olsen : Nous devrions peut-être en parler à la prochaine réunion, puisqu'il s'agit d'un sujet distinct.

Le président : C'est ce que nous ferons.

Le sénateur Patterson : Nous ne pouvons pas tout faire, et nous devons faire une chose à la fois. Ce projet de loi sera probablement le premier sujet à l'étude. Toutefois, la référence du discours du Trône à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en a intrigué plusieurs. Il me semble que si le discours du Trône mentionne que la déclaration du Canada doit être cohérente avec la Charte, si j'ai bien compris, et la Constitution, ce sera un dossier à surveiller. Je soupçonne qu'il faudra faire preuve de créativité si nous voulons faire en sorte que le gouvernement ratifie la convention. Je ne sais pas si notre comité sera logiquement celui qui se penchera sur cette question, ou si ce sera le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, mais c'est évidemment un dossier important pour les peuples autochtones. Les Inuits ont été très intéressés par cette phrase du discours du Trône.

Le président : Je ne sais pas si ce dossier relèverait du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles ou de notre comité.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Serait-ce une question de droits de la personne?

Le président : C'est peut-être le Comité des droits de la personne qui devra s'en charger.

Le sénateur Campbell : Ne devrions-nous pas attendre de voir ce qu'il en est avant que le comité fasse des commentaires à ce sujet? Nous n'en avons aucune idée. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce sera un document difficile à rédiger.

Le président : Nous devons établir nos priorités. Nous ne voulons certainement pas nous éparpiller. Nous voulons être en mesure de nous concentrer sur quelque chose. C'est comme nos rapports. Depuis toujours, nos rapports sont concis et précis; ils ne comptent pas 10 000 pages et 4 000 recommandations.

Il vaut mieux rédiger un plus grand nombre de rapports, des rapports plus courts et plus concentrés, pour pouvoir demander au gouvernement d'y donner suite. Ce n'est pas très utile de

vast area of subjects with no focused recommendations. Historically, we have been successful with our shorter more concise reports. I still get comments on the report done under Senator Sibbeston's chairmanship. During the Olympics I was at three or four social events at the Aboriginal Pavilion. People were coming up to me and talking about how good it was because it was readable and focused, and the recommendations were useful to them. I would like to continue along this vein, but I am at the behest of the committee. If we do not have time in a meeting to talk about something that really interests you, approach us as a steering committee and we will try to deal with it.

Are there any other questions or comments? The clerk tells me I am in a public meeting and to watch what I say.

Senator Brazeau: I have a couple of recommendations from my end, just to offer some fodder. Education has been highlighted by many as the key to success for Aboriginal peoples. I obviously do not disagree. However, I disagree that we should potentially limit such a study to kindergarten to Grade 12 because I see it as just another Band-Aid solution. If you focus on one area and you forget the others, then you are not fixing what needs to be fixed. If we are to deal with education, we should cover the whole spectrum.

We could consider another possibility. I have been here for a year now, and I have been involved in Aboriginal politics for all of my life practically. I see the work that has been done in the Senate and elsewhere, and some very good work has been done, but there have also been reports issued that do not make a difference in the lives of any Aboriginal person across this country.

Having been a former national leader, and having had the opportunity to talk to grassroots Aboriginal people for quite a number of years, one of the issues that remains unresolved, and we seem even in these places in Parliament to turn a blind eye to it, is the lack of accountability. People might roll their eyes, but the last session was indicative of the lack of answers from INAC in particular, to the point where they even had to apologize to me for having lied during testimony. In my opinion, the representatives from INAC did not offer straight answers to very straightforward accountability questions.

If no one is willing to do anything about that, then that is fine, but if we really want to make a difference, that is one key area that we could look at. We could look toward communities that are in some financial difficulty, which includes co-management and third-party management. When we are talking about third-party management, we are talking about auditors coming into

produire de longs rapports qui portent sur toute une gamme de sujets et qui ne présentent pas de recommandations bien ciblées. Depuis toujours, nous avons eu du succès avec nos rapports plus courts et plus concis. Je reçois encore des commentaires sur le rapport rédigé sous la présidence du sénateur Sibbeston. Au cours des Jeux olympiques, j'ai assisté à trois ou quatre réceptions au Pavillon des Autochtones. Des gens sont venus me voir pour me dire à quel point c'était un bon rapport parce qu'il était lisible et précis, et que ses recommandations leur étaient utiles. J'aimerais continuer dans cette veine, mais je suis au service du comité. Si nous n'avons pas le temps au cours d'une réunion de parler de certaines choses qui vous intéressent vraiment, parlez-en au comité de direction et nous essayerons d'y voir.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? La greffière m'avertit de faire attention à ce que je dis, puisque notre réunion est publique.

Le sénateur Brazeau : J'aurais quelques recommandations à faire, simplement pour alimenter la discussion. Un grand nombre de personnes ont fait valoir que l'éducation était la clef du succès pour les peuples autochtones. Évidemment, je ne suis pas en désaccord avec eux. Toutefois, je ne suis pas d'accord pour que nous limitions notre étude de la maternelle à la 12^e année puisque, selon moi, ce serait simplement une autre solution de fortune. Si vous vous concentrez sur un sujet et que vous oubliez les autres, alors vous ne réglez pas ce qui doit être réglé. Si nous devons nous pencher sur l'éducation, nous devons regarder l'ensemble du tableau.

Nous pourrions envisager une autre possibilité. Je suis ici depuis un an maintenant, et je me suis intéressé aux politiques sur les Autochtones presque toute ma vie. Je vois le travail qui a été réalisé au Sénat et ailleurs, et de très bonnes choses ont été faites, mais certains rapports ont aussi été publiés qui n'ont rien changé dans la vie d'un seul Autochtone au pays.

Étant un ancien chef national et ayant eu l'occasion de m'entretenir avec des Autochtones de la base pendant un certain nombre d'années, je sais qu'un des problèmes qui reste entier — et les chambres du Parlement semblent toutes deux faire la sourde oreille à ce sujet — c'est le manque de reddition de comptes. Les gens peuvent bien lever les yeux au ciel, mais la dernière session a mis en lumière le manque de réponses de la part d'AINC en particulier, au point où les gens du ministère ont même dû me présenter des excuses pour avoir menti durant leurs témoignages. À mon avis, les représentants d'AINC n'ont pas fourni de réponses claires à des questions très directes sur la reddition de comptes.

Si personne n'est prêt à faire quelque chose à cet égard, soit, mais si nous voulons vraiment changer les choses, c'est là un aspect important que nous pourrions étudier. Nous pourrions nous pencher sur les collectivités qui éprouvent des difficultés financières, ce qui comprend la cogestion et la gestion par des tiers. Lorsque nous parlons de gestion par des tiers, nous parlons

these communities and charging up to \$60,000 a month to oversee them. That is a lot of money that should be going to the community instead of to cleaning up messes. Accountability remains unresolved. It is still an issue. I am ready to do anything that I can, and I am hoping that you are as well.

Another issue that we can deal with is the question of the numbered treaties. We could look at the true spirit and intent of those treaties and why they have not been honoured. More importantly, we could look at ways and means to perhaps develop a new treaty making process to reflect the 21st century, with modern-day reality in terms of looking towards self governance. Perhaps we could look for ways for communities to get out of the Indian Act and move into these self-governance agreements so they can move toward less government dependency.

This has never been done by any party of any political stripe in Parliament. Yet, every time we have Aboriginal witnesses, they always say the federal governments have not honoured the treaties. We have the flexibility to look into the treaties and offer solutions. There are 11 numbered treaties and a few peace and friendship treaties. That is not a lot of treaties. It is simpler to look at the treaties than the problems of 633 different First Nations communities across Canada. Within the 633, many of them fit under the 11 numbered treaties. I throw that out for discussion sake.

Senator Dyck: Saskatchewan would thank you for that suggestion.

The Chair: Yes, and so would Bill McKnight.

Senator Dyck: Yes, the 20th anniversary of the treaty land entitlement process.

The Chair: As far as accountability is concerned, in our report — am I allowed to talk about the report? No, I cannot. Read the report. I will talk to you later. We are in a public meeting now, and anything that I say is on the record. If you want to go in camera, we can go in camera in 30 seconds.

Is there anything else that you want to discuss in the public meeting? If there is nothing, I will adjourn the meeting. I would like a motion that the staff be allowed to remain as we go in camera. Can we have to a motion to that effect, unless you want them removed?

Senator Hubley: So moved.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

des vérificateurs qui visitent ces collectivités et qui demandent 60 000 \$ par mois pour les superviser. C'est une somme d'argent importante qui devrait être versée à la communauté au lieu de servir à faire du ménage. La question de la reddition de comptes n'a pas été réglée. C'est encore un problème. Je suis prêt à faire tout ce que je peux, et j'espère que vous l'êtes aussi.

Nous pouvons aussi nous pencher sur les traités numérotés. Nous pourrions examiner l'esprit et l'intention véritables de ces traités et voir pourquoi ils n'ont pas été respectés. Chose encore plus importante, nous pourrions examiner des façons d'élaborer peut-être un nouveau processus de ratification des traités qui tiendrait compte du XXI^e siècle, de la réalité d'aujourd'hui, et donc de l'autonomie gouvernementale. Nous pourrions peut-être chercher des moyens qui permettraient aux collectivités de s'affranchir de la Loi sur les Indiens pour conclure des accords d'autonomie gouvernementale afin de moins dépendre du gouvernement.

Aucun parti politique au Parlement n'a fait cela. Pourtant, chaque fois que nous entendons des témoins autochtones, ils nous disent toujours que les gouvernements fédéraux n'ont pas respecté les traités. Nous avons la possibilité d'examiner les traités et de proposer des solutions. Il existe 11 traités numérotés et quelques traités de paix et d'amitié. Ce n'est pas beaucoup. C'est plus simple d'examiner les traités que les problèmes de 633 différentes communautés des Premières nations au Canada. Parmi celles-ci, un grand nombre sont visées par les 11 traités numérotés. Je lance cette idée pour qu'on puisse en discuter.

Le sénateur Dyck : La Saskatchewan vous remercierait de cette suggestion.

Le président : Oui, et Bill McKnight aussi.

Le sénateur Dyck : Oui, le 20^e anniversaire du processus visant les droits fonciers issus des traités.

Le président : En ce qui a trait à la reddition de comptes, dans notre rapport — suis-je autorisé à parler du rapport? Non. Lisez le rapport. Je vous en reparlerai plus tard. Notre séance est publique, et tout ce que je dis figure au compte rendu. Si vous voulez vous réunir à huis clos, nous pouvons le faire dans 30 secondes.

Y a-t-il autre chose dont vous voulez parler en public? Si non, je vais lever la séance. J'aimerais avoir une motion pour permettre au personnel de rester sur place pour notre séance à huis clos. Pouvons-nous avoir une motion à cet effet, à moins que vous ne souhaitiez qu'il se retire?

Le sénateur Hubley : J'en fais la proposition.

Le président : D'accord?

Des voix : D'accord.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)

OTTAWA, Wednesday, March 17, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order. Good evening and welcome honourable senators, members of the public and viewers across the country to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. I am Senator Gerry St. Germain, from British Columbia, and I have the privilege of chairing this committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. This gives the committee a broad scope to look into issues of all types that touch on matters of concern to First Nations, Metis and Inuit.

The purpose of today's meeting is to obtain a briefing from Indian and Northern Affairs Canada, INAC, on how the *McIvor* decision emanating from the British Columbia Court of Appeal will affect the current registration provisions in the Indian Act.

[*Translation*]

Before we begin with our witnesses, allow me to introduce the members of the committee that are here today:

[*English*]

On my left is Senator Sibbeston, from the Northwest Territories. Next to Senator Sibbeston is Senator Hubley, from Prince Edward Island. Next to Senator Hubley is Senator Ogilvie, from Nova Scotia.

On my right is Senator Patterson, from Nunavut. Next to Senator Patterson is Senator Stewart Olsen, from New Brunswick. Next to her is Senator Poirier, from New Brunswick. Next to Senator Poirier is Senator Raine, from British Columbia.

Members of the committee join me in welcoming our witnesses from INAC, Roy Gray, Director, Resolution and Individual Affairs Sector; and Brenda Kustra, Director General, Regional Operations Sector. From the Department of Justice Canada, we welcome Martin Reiher, Senior Counsel.

I understand that Mr. Gray and Ms. Kustra will make short opening statements and that Mr. Reiher will assist in responding to questions. Mr. Gray, please proceed.

OTTAWA, le mercredi 17 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour examiner les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Bonsoir et soyez les bienvenus, honorables sénateurs, membres du public et téléspectateurs de partout au pays, à cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je suis le sénateur Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique, et j'ai l'honneur de présider ce comité.

Le comité a pour mandat d'examiner les projets de loi et les questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. Ce mandat donne au comité le pouvoir très large de se pencher sur diverses questions d'intérêt pour les Premières nations, les Métis et les Inuits.

La réunion d'aujourd'hui servira à recueillir de l'information auprès des représentants d'Affaires indiennes et du Nord Canada, ou AINC, au sujet de l'incidence de la décision *McIvor* rendue par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique sur les dispositions actuelles relatives à l'inscription de la Loi sur les Indiens.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont présents :

[*Traduction*]

À ma gauche se trouve le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons ensuite le sénateur Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard, puis le sénateur Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse.

À ma droite se trouve le sénateur Patterson, du Nunavut. Puis, nous avons les sénateurs Stewart Olsen et Poirier, du Nouveau-Brunswick, et enfin le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique.

Chers collègues, veuillez vous joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons aujourd'hui deux représentants d'AINC : Roy Gray, directeur, Secteur de la résolution et des affaires individuelles, et Brenda Kustra, directrice générale, Secteur des opérations régionales. Nous accueillons également Martin Reiher, avocat-conseil au ministère de la Justice du Canada.

Je crois que M. Gray et Mme Kustra feront chacun une brève déclaration préliminaire et que M. Reiher les aidera à répondre aux questions. Monsieur Gray, la parole est à vous.

Roy Gray, Director, Resolution and Individual Affairs Sector, Indian and Northern Affairs Canada: Good evening. Thank you for the opportunity to present this evening. My name is Roy Gray, and I am here with my colleagues, Brenda Kustra and Martin Reiher. I will begin by providing a brief presentation on Bill C-3, An Act to promote gender equity in Indian registration act, that Minister Strahl introduced last Thursday. The government proposes legislative amendments to certain registration provisions of the Indian Act in response to that decision of the Court of Appeal of British Columbia.

On April 6, 2009, the Court of Appeal of British Columbia ruled in the case of *McIvor v. Canada* that certain registration provisions of the Indian Act are unconstitutional because they violate the equality provision of the Charter of Rights and Freedoms. The court suspended its declaration for 12 months, to April 6, 2010, to give Parliament time to amend the act in response to the decision.

During this period, Indian and Northern Affairs Canada conducted an engagement process that involved information sessions for First Nations and Aboriginal organizations, and we received feedback from Aboriginal organizations, First Nations and individuals across the country.

In short, Bill C-3 will ensure that eligible grandchildren of women who lost status as a result of marrying non-Indian men will become entitled to first-time registration, or Indian status.

To provide some background, before the 1985 amendments to the Indian Act, known as Bill C-31, marriage was a primary factor in gaining or losing Indian status. Indian men who married non-Indian women were able to transmit their status rights to their wives. However, Indian women who married non-Indian men lost their status rights. This resulted in a clear inequality between the male and female lines.

One of the primary objectives of the 1985 amendments to the act was to remove discriminatory provisions and to restore status to those who had lost it. Another key change was the introduction of registration categories, namely sections 6(1) and 6(2). The difference is that people registered under 6(1) are able to transmit their status rights regardless of the status rights of the other parent. On the other hand, for someone who is registered under 6(2), to transmit status to their children they must have a child with someone who is already registered or entitled to be registered as an Indian. If they parent with someone who is a non-Indian, their child is not entitled.

Probably the simplest way to explain the effect of the proposed amendment is to walk you through a chart. I believe you have charts in front of you in both languages.

Roy Gray, directeur, Secteur de la résolution et des affaires individuelles, Affaires indiennes et du Nord Canada : Bonsoir. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je m'appelle Roy Gray, et voici mes collègues, Brenda Kustra et Martin Reiher. Je commencerai par faire un bref exposé sur le projet de loi C-3, la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens, que le ministre Strahl a déposé jeudi dernier. Le gouvernement propose des modifications législatives à certaines dispositions de la Loi sur les Indiens concernant l'inscription au Registre des Indiens, en réponse à une décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

Le 6 avril 2009, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a statué dans l'affaire *McIvor c. Canada* que certaines dispositions relatives à l'inscription de la Loi sur les Indiens sont inconstitutionnelles parce qu'elles violent la disposition d'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés. La cour a suspendu sa déclaration d'invalidité pour 12 mois, soit jusqu'au 6 avril 2010, pour donner au Parlement le temps de modifier la loi en réponse à la décision.

Pendant cette période, Affaires indiennes et du Nord Canada a mené un processus de participation qui comprenait des séances d'information pour les Premières nations et les organismes autochtones, et nous avons reçu la rétroaction de ces organismes, des Premières nations, ainsi que de personnes de toutes les régions du Canada.

Somme toute, le projet de loi C-3 garantira aux petits-enfants admissibles des femmes qui ont perdu leur statut en épousant un non-Indien le droit de s'inscrire pour la première fois au Registre des Indiens et d'obtenir le statut d'Indien inscrit.

Permettez-moi de situer la question en contexte. Avant les modifications apportées à la Loi sur les Indiens en 1985 par le projet de loi C-31, le mariage était un facteur principal dans l'obtention ou la perte du statut d'Indien inscrit. Les hommes indiens qui épousaient une non-Indienne pouvaient transmettre leur statut à leur épouse, tandis que les femmes indiennes qui mariaient un non-Indien perdaient les droits que confère le statut d'Indien inscrit. Il en résultait une inégalité entre les lignées masculine et féminine des mêmes familles.

L'un des principaux objectifs des modifications apportées à la Loi sur les Indiens en 1985 était d'en éliminer les dispositions discriminatoires et de rétablir le statut des personnes qui l'avait perdu. Un autre changement important visait l'introduction de catégories d'inscription au Registre des Indiens dans les paragraphes 6(1) et 6(2). Les personnes inscrites en vertu du paragraphe 6(1) peuvent transmettre leur statut à leurs enfants, quel que soit le statut de l'autre parent. Par contre, pour qu'un parent inscrit en vertu du paragraphe 6(2) transmette le statut d'Indien à son enfant, il doit avoir eu cet enfant avec une personne également inscrite au Registre des Indiens ou admissible à l'être. Si l'autre parent est un non-Indien, l'enfant n'a pas droit à l'inscription.

Le moyen le plus simple d'expliquer l'effet des modifications proposées à la Loi sur les Indiens est probablement d'utiliser un diagramme. Je crois que vous avez devant vous des diagrammes dans les deux langues.

This chart demonstrates the scenario of a brother and sister who both married non-Indians. In the top portion of the chart, labelled “1985 Amendments come into force,” you will see that the brother’s grandchildren, depicted on the left-hand side, and the sister’s grandchildren, shown on the right-hand side, are treated differently. The brother’s grandchildren are entitled to registration and the sister’s grandchildren are not. In a nutshell, this was the basis of Ms. McIvor’s court case.

The effect of Bill C-3 is shown on the lower part of the chart under the heading “Proposed Amendments Enacted.” The registration category of the sister’s child would change from the current 6(2) to 6(1) to allow them to transmit their status rights to children that they parent with non-Indians. This will result in the equitable treatment of the grandchildren of both the brother and the sister.

In conclusion, the bill provides a direct response to the ruling of the Court of Appeal for British Columbia and eliminates a cause for gender discrimination in the Indian Act.

I hope that my description of the proposed amendments has been of assistance. We will be pleased to provide more information to you in answering questions.

I would like to now introduce my colleague, Brenda Kustra, who will describe for you the exploratory process that is being proposed by Minister Strahl to address broader registration, membership and citizenship issues.

Brenda Kustra, Director General, Regional Operations Sector, Indian and Northern Affairs Canada: Good evening, senators, and thank you very much for inviting me here this evening with you. My name is Brenda Kustra, and I am here this evening to provide you and all members of this committee with information on the exploratory process on Indian registration, band membership and citizenship, which was announced by Minister Strahl on Thursday, March 11, 2010.

As my colleague Mr. Gray has mentioned in his presentation, during the engagement on the government’s plan to implement the *McIvor v. Canada* decision, which took place over the August to November time period, First Nations and other Aboriginal groups that participated in the discussion raised a number of issues on registration, membership and First Nations citizenship that went well beyond the scope of the *McIvor v. Canada* decision and the proposed legislative amendments that are now identified as Bill C-3.

First Nations and Aboriginal groups also called on the federal government to make a commitment to a process that would substantially examine these broader issues and also indicated that they wanted such a process to be worked out jointly with them to achieve sustainable reform.

The minister and the department recognize the importance of these issues to First Nations and Aboriginal groups. We equally recognize the issues surrounding Indian registration, band membership and citizenship as being complex, and that First Nations and other Aboriginal groups hold many diverse views on these matters. It is clear that broader reform cannot be achieved

Prenons un frère et une sœur qui ont tous deux épousé des non-Indiens. Dans le haut du diagramme, sous le titre « Entrée en vigueur des modifications de 1985 », vous voyez que les petits-enfants du frère, du côté gauche, et les petits-enfants de la sœur, du côté droit, sont traités différemment. Les petits-enfants du frère sont admissibles à l’inscription, tandis que ceux de la sœur ne le sont pas. Voilà, en résumé, le fondement de l’affaire *McIvor*.

On voit l’effet du projet de loi C-3 dans la partie inférieure du diagramme, sous le titre « Si les modifications proposées sont édictées ». La catégorie d’inscription de l’enfant de la sœur passe du paragraphe 6(2) au paragraphe 6(1), ce qui lui permet de transmettre les droits que lui procure le statut d’Indien inscrit aux enfants qu’elle a eus avec un non-Indien. Ainsi, les petits-enfants du frère et de la sœur seront traités avec équité.

En conclusion, le projet de loi répond directement à la décision de la Cour d’appel de la Colombie-Britannique et élimine une cause de discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens.

J’espère que ma description des modifications proposées vous a été utile. Nous nous ferons un plaisir de vous fournir un complément d’information en répondant à vos questions.

Je cède maintenant la parole à ma collègue, Brenda Kustra, qui vous décrira le processus exploratoire proposé par le ministre Strahl pour examiner les questions concernant l’inscription, l’appartenance et la citoyenneté dans un contexte plus global.

Brenda Kustra, directrice générale, Secteur des opérations régionales, Affaires indiennes et du Nord Canada : Bonsoir, mesdames et messieurs. Je vous remercie beaucoup de m’avoir invitée ici ce soir. Mon nom est Brenda Kustra, et je suis ici pour informer les membres du comité du processus exploratoire portant sur l’inscription des Indiens, l’appartenance à une bande et la citoyenneté, annoncé par le ministre Strahl le jeudi 11 mars 2010.

Comme l’a mentionné mon collègue M. Gray dans son exposé, avant que le gouvernement s’engage à mettre en œuvre la décision *McIvor*, qui a été rendue entre août et novembre 2009, les Premières nations et d’autres groupes autochtones ont soulevé un certain nombre de questions liées à l’inscription des Indiens, à l’appartenance à une bande et à la citoyenneté au sein des Premières nations, qui vont au-delà de la décision *McIvor* et des modifications législatives proposées énoncées dans le projet de loi C-3.

Les Premières nations et les groupes autochtones ont également demandé au gouvernement fédéral d’enclencher un processus pour examiner et traiter en profondeur ces questions plus génériques et ont dit souhaiter que ce processus soit mené conjointement dans le but d’apporter des réformes durables.

Le ministre et le ministère reconnaissent l’importance de ces questions pour les Premières nations et les groupes autochtones. Nous reconnaissons aussi que les questions entourant l’inscription des Indiens, l’appartenance à une bande et la citoyenneté sont complexes et que les opinions des Premières nations et des groupes autochtones varient sur ces questions. Il est évident qu’une réforme

overnight or in isolation and requires the gathering of information and the identification of critical issues for a discussion as a first step in the process to looking potentially toward further substantial change.

In response to the views and comments received from First Nations and Aboriginal groups during the engagement on *McIvor v. Canada*, the department will work in collaboration with national First Nations and Aboriginal organizations and with the participation of First Nations groups, organizations and individuals across the country to explore these broader issues.

I would like to emphasize for the committee that the exploratory process is separate and distinct from the legislative initiative to implement the *McIvor v. Canada* decision. There are two reasons for this: first, in order not to impede the passage of Bill C-3 and to meet the deadline imposed by the Court of Appeal of British Columbia; and, second, to provide ample opportunity for groups and individuals to participate in activities that will be part of the process. We hope to launch this initiative as early as next month. Once we have jointly established a process with our partners, we will be in a better position to say how long the process will take and how exactly it will unfold.

In addition, to provide an environment within which information will be gathered and views identified, shared and discussed, we anticipate that the nature of this process will be non-positional. This should afford flexibility for all parties to come forward and share their views on all the subject matters.

The findings of the exploratory process will inform the potential next steps that the government and organizations may wish to consider in addressing the broader issues around Indian registration, band membership and citizenship.

The main elements of this proposed exploratory process include a partnership with the national organizations to plan, organize and implement an inclusive process and the activities that support the process. Activities will serve as instruments for information gathering and dissemination, facilitation and discussion of issues, the inclusive participation of First Nations and other Aboriginal groups and organizations and individuals at all levels as well as all Canadians.

Accordingly, INAC has extended an invitation to the Assembly of First Nations, the Native Women's Association of Canada, the Congress of Aboriginal Peoples, the National Association of Friendship Centres and the Métis National Council to partner with us in planning, organizing and implementing the process itself and the activities that will focus on the information gathering and the identification of broader issues.

plus en profondeur ne peut être faite du jour au lendemain ou de façon isolée, et qu'elle requiert d'abord la cueillette de renseignements et la détermination des questions essentielles avant d'entreprendre tout processus de changement important.

En réponse aux opinions et commentaires des Premières nations et des groupes autochtones reçus avant que le gouvernement s'engage à mettre en œuvre la décision *McIvor*, le ministère collaborera avec les Premières nations et les organisations autochtones d'envergure nationale, avec les Premières nations et les groupes autochtones, les organisations et les particuliers de tous les niveaux, dans le but d'examiner les questions plus générales.

J'aimerais souligner que le processus exploratoire est différent de l'initiative législative visant à mettre en œuvre la décision *McIvor*, et ce pour deux raisons : en premier lieu, afin de ne pas faire obstacle à l'adoption du projet de loi C-3 et de respecter l'échéancier imposé par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique; et en deuxième lieu, pour donner amplement le temps aux groupes et aux particuliers de participer aux activités dans le cadre du processus. Nous prévoyons lancer cette initiative dès le mois prochain. Une fois que nous aurons conjointement convenu d'un processus avec nos partenaires, nous serons plus en mesure de prévoir combien de temps durera le processus et comment au juste il se déroulera.

De plus, afin de créer un environnement au sein duquel les renseignements seront recueillis et examinés et où les enjeux seront déterminés, communiqués et examinés, nous prévoyons que la nature du processus sera exempte de rigidité, ce qui donnera la possibilité à toutes les parties d'exprimer leurs points de vue sur toutes les questions soulevées.

Les résultats du processus exploratoire permettront de documenter les prochaines étapes de la démarche du gouvernement en ce qui a trait aux initiatives qu'il prendra pour traiter des questions plus générales liées à l'inscription des Indiens, à l'appartenance à une bande et à la citoyenneté.

Les principaux éléments du processus exploratoire proposé sont la création d'un partenariat organisationnel avec les organisations autochtones nationales pour planifier, organiser et mettre en œuvre un processus inclusif et des activités pour examiner les enjeux. Les activités serviront d'instruments pour recueillir et diffuser des renseignements, faciliter les discussions sur les enjeux, ainsi qu'assurer la participation inclusive des Premières nations et des autres groupes autochtones, des organisations et des particuliers de tous les niveaux, ainsi que celle des autres Canadiens.

Par conséquent, le ministère a invité l'Assemblée des Premières Nations (APN), l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), le Congrès des Peuples Autochtones (CPA), l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) et le Ralliement national des Métis (RNM) à participer à la planification, à l'organisation et à la mise en œuvre du processus et des activités connexes qui porteront sur la cueillette de renseignements et la détermination des questions génériques qui seront examinées.

We do not want to predetermine the range of activities that will be undertaken in partnership with the national Aboriginal organizations. It is envisioned that the exploratory process will be guided by principles of collaboration and inclusiveness and will have demonstrated milestones.

The exploratory process itself will encourage and invite participation in activities from First Nations and Aboriginal organizations at all levels — national, regional, local community, individuals and interested parties.

We anticipate the inclusion of treaty groups, tribal councils, provincial-territorial-regional organizations, the national organizations I have already referenced, First Nations governments and communities, individuals — both status and non-status living on- and off-reserve, Metis locals and communities and Metis individuals, as well as other Canadians.

It is envisaged that we will use both traditional and new technologies and media to facilitate and support the extensive participation of folks across the country. The maximum use of modern Internet technology, in particular, is viewed as a means of encouraging the participation of First Nations and Aboriginal youth. In this context, activities within the exploratory process will provide flexibility for participants to submit multiple format presentations and submissions — written, video, recorded, email submissions, et cetera. This is all in support of engendering an inclusive dialogue on the information gathered.

Over the next few months, we will be working collaboratively with the organizations that I have indicated to set up this exploratory process and plan and implement a variety of activities. It is our sincere hope that this process will provide a first step to begin this dialogue on very important matters with the national organizations partnering with us to design and implement activities that will encourage a wide range of participation.

I want to thank you for the opportunity to present to the committee tonight, and I hope that the information that I have provided will be of assistance. Along with my colleagues, Mr. Gray and Mr. Reiher, we are available to answer your questions.

The Chair: Thank you for your presentation. If you have no objection, we will go right to questions from senators. We will start with Senator Hubley, followed by Senator Sibbeston and Senator Stewart Olsen.

Senator Hubley: Welcome and thank you very much for your presentations. They certainly will be helpful.

I have a question on the proposed amendments. I am looking at the status, of course. If the sister who has a 6(1) status adopts a child, does that child also then gain a 6(1) status?

Sans vouloir prédéterminer la gamme des activités qui seront entreprises en partenariat avec les organisations autochtones, il est probable que le processus exploratoire sera guidé par des principes de collaboration et d'inclusivité et qu'il se déroulera dans un délai précis, avec des étapes définies.

La nature même du processus exploratoire facilitera la participation aux activités des Premières nations, des organisations autochtones de tous les niveaux — national, régional et local, et des autres intervenants intéressés.

Nous prévoyons la participation des groupes visés par des traités, des conseils tribaux, des organisations provinciales, territoriales et régionales, des organisations nationales dont je vous ai déjà parlé, des gouvernements et des collectivités des Premières nations, des membres des Premières nations inscrits et non inscrits vivant dans les réserves et hors réserves, des Métis, des groupes et des collectivités métisses, ainsi que des autres Canadiens.

On prévoit que l'utilisation de technologies et de techniques médiatiques nouvelles et traditionnelles favorisera une grande participation et un dialogue interactif avec les participants de partout au Canada. Le recours maximum à la technologie Internet moderne, en particulier, est considéré comme une façon de favoriser la participation des jeunes des Premières nations et des jeunes Autochtones. Dans ce contexte, la flexibilité des activités, dans le cadre du processus exploratoire, permettra aux participants de faire des présentations et des exposés en formats multiples — documents écrits, vidéos, enregistrements, courriel — comme moyens d'engendrer un dialogue inclusif sur les renseignements recueillis.

Au cours des prochains mois, nous collaborerons avec les organisations que j'ai mentionnées afin d'élaborer le processus exploratoire, de planifier et de mettre en œuvre diverses activités connexes. Nous souhaitons sincèrement que ce processus constituera la première étape d'un dialogue sur ces enjeux importants et que les organisations autochtones nationales deviendront nos partenaires pour concevoir et mettre en œuvre des activités qui favoriseront la participation.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous. J'ose espérer que ces renseignements sur le processus exploratoire vous seront utiles. Je suis à votre disposition, avec mes collègues M. Gray et M. Reiher, pour répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie de votre exposé. Si vous n'y voyez pas d'objection, nous allons passer tout de suite aux questions des sénateurs, en commençant par le sénateur Hubley, suivie du sénateur Sibbeston et du sénateur Stewart Olsen.

Le sénateur Hubley : Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie de vos exposés. Ils nous seront certainement très utiles.

J'aimerais vous poser une question au sujet des modifications proposées. Je parle du statut d'Indien, bien sûr. Si la sœur qui est inscrite en vertu du paragraphe 6(1) adopte un enfant, cet enfant est-il alors inscrit également en vertu du paragraphe 6(1)?

Mr. Gray: That child currently has 6(2) status. Because a child can acquire status through birth or adoption, if he or she falls into this category and meets these criteria, the category of the child would be changed to 6(1), yes.

Senator Hubley: An adopted child would be treated legally as a regular. Could that mean that a non-Aboriginal child could receive a 6(1) status if that child was legally adopted by Native parents?

Martin Reiher, Senior Counsel, Department of Justice Canada: Yes, when a child is adopted, the child is adopted on an equal footing with a birth child.

Senator Hubley: There is no race discrimination on the child's part. I was wondering that during your presentation.

Senator Sibbeston: I am advised that other provinces have other cases dealing with Indian status. Does this decision and this legislation deal with all the issues that are raised in other proceedings that are progressing through the courts?

Mr. Gray: No. This deals with one aspect of gender discrimination. I will pass it over to my colleague.

Mr. Reiher: Bill C-3 responds directly to the *McIvor v. Canada* decision, which involved the specific situation that was described.

Senator Sibbeston: Are you able to describe some of these other court decisions that are also dealing with Indian status on perhaps some other issues that deal with whether a person can be registered and then receive Indian status?

Mr. Reiher: Other ongoing actions involve complex factual situations. It might be difficult to provide a large number of examples. I can provide to this committee information about, for example, an action brought by Ms. Sanderson in Manitoba. The factual situation is extremely complex, but in that situation, discrimination is alleged to have occurred when a great-great-grandmother was deprived of status based on marriage. The great-great-grandchildren are now asserting an entitlement to be registered on the basis that this would be discrimination based on gender. That is one example of a situation that is not dealt with by Bill C-3.

As far as I know, 12 active, ongoing actions have been brought against the Government of Canada that challenge section 6 of the Indian Act, which deals with registration. I do not have all the facts of these 12 actions right now.

Senator Sibbeston: Does this proposal that you have to engage Aboriginal organizations — and I notice that the Métis are included in this process — deal with the Métis question? As you know, there have been court decisions with respect to Métis people asserting their Aboriginal rights, hoping to eventually be

M. Gray : Actuellement, cet enfant est inscrit en vertu du paragraphe 6(2). Puisqu'un enfant peut acquérir le statut par naissance ou adoption, oui, on pourra modifier la catégorie d'inscription pour que l'enfant soit inscrit en vertu du paragraphe 6(1) s'il se classe dans cette catégorie et répond aux critères.

Le sénateur Hubley : Un enfant adopté serait considéré selon la loi comme un enfant naturel. Cela pourrait-il signifier qu'un enfant non autochtone pourrait être inscrit en vertu du paragraphe 6(1) s'il était adopté légalement par des parents autochtones?

Martin Reiher, avocat-conseil, ministère de la Justice Canada : Oui, lorsque l'enfant est adopté, il est sur un pied d'égalité avec l'enfant biologique.

Le sénateur Hubley : Il n'y a pas de discrimination fondée sur la race à l'égard de l'enfant. C'est ce que je me demandais durant votre exposé.

Le sénateur Sibbeston : On m'informe qu'il y a d'autres cas où il est question du statut d'Indien dans d'autres provinces. Cette décision et cette mesure législative traitent-elles de toutes les questions soulevées dans les autres affaires en cours devant les tribunaux?

M. Gray : Non. Ils traitent d'un seul aspect de la discrimination fondée sur le sexe. Je vais céder la parole à mon collègue.

M. Reiher : Le projet de loi C-3 constitue une réponse directe à la décision *McIvor c. Canada*, qui portait sur la situation précise qui a été décrite.

Le sénateur Sibbeston : Pouvez-vous nous parler d'autres décisions qui traitent également du statut d'Indien sur d'autres questions visant à déterminer si une personne peut être inscrite au registre puis obtenir le statut d'Indien?

M. Reiher : Les autres poursuites en cours portent sur des situations factuelles complexes. Il serait peut-être difficile de vous fournir un grand nombre d'exemples. Je peux vous donner de l'information au sujet, par exemple, d'une poursuite intentée par Mme Sanderson, au Manitoba. La situation de fait est extrêmement complexe, mais en l'occurrence, on allègue qu'il y a eu discrimination lorsqu'une arrière-arrière-arrière-grand-mère a perdu son statut en épousant un non-Indien. Les arrière-arrière-arrière-petits-enfants revendiquent maintenant le droit d'être inscrits au Registre des Indiens pour le motif qu'ils seraient victimes de discrimination fondée sur le sexe. Voilà un exemple d'une situation qui n'est pas abordée dans le projet de loi C-3.

À ma connaissance, 12 poursuites sont intentées actuellement contre le gouvernement du Canada pour contester l'article 6 de la Loi sur les Indiens, qui porte sur l'inscription au registre des Indiens. Je n'ai pas tous les détails de ces 12 poursuites à l'heure actuelle.

Le sénateur Sibbeston : Cette proposition de faire participer les organisations autochtones — et je remarque que les Métis sont inclus dans ce processus — concerne-t-elle la question des Métis? Comme vous le savez, des décisions ont été rendues par les tribunaux en ce qui concerne les droits autochtones des Métis, qui

recognized and have many of the same benefits and privileges that Indian status provides. Does this process that you are undertaking include or deal with that question of Metis people in Canada?

Ms. Kustra: Many issues will be raised by the various organizations and individuals that choose to share their views. Many of the issues around rights and citizenship in various nations obviously will come forward and be shared throughout this process. We do not have a predefined agenda for the subject matters with which we will be dealing. It is totally open to deal with issues around citizenship, status and membership.

One of the reasons that the Métis National Council has expressed interest in this process is that they have a number of members across the country that may be eligible to be registered, so they want an opportunity to share views with us.

Senator Stewart Olsen: I will leave the bill for now. I would like to move to the exploratory process. What is your budget for the process?

Ms. Kustra: At this point, we do not have a predefined budget for the process because we have not yet engaged with the organizations in the discussion to define the process and the involvement of all the organizations. We will need to do that first; and by working with the organizations, we will develop a budget for the process.

Senator Stewart Olsen: Whether you will meet individually with the bands or collectively, all of that is a decision to be made, correct?

Ms. Kustra: Yes, it is part of the process that will unfold as we get together with the organizations to talk to them about the activities they feel are appropriate to gather the widest range of views on the subject. As I said, we hope to use a variety of instruments to be able to collect information. People across the country will have an opportunity to make proposals, submit emails and meet with people from time to time. We still have to define that process with the organizations.

Senator Stewart Olsen: I assume you will follow up with us on the step-by-step process and how it is happening so that we will be apprised of how this unfolds?

Ms. Kustra: I would defer to the chair of the committee potentially to invite us to return at a future date to provide an update to the committee.

The Chair: I am sure the minister will keep us apprised of events as they unfold, but I will ensure that. I can be reminded by any committee member over the course of time. I am sure the ministry will keep the committee well apprised because we will hopefully meet with the minister soon as a full committee in a quiet, private meeting to discuss some of these issues.

espèrent un jour être reconnus et obtenir les mêmes avantages et privilèges que confère le statut d'Indien. Le processus que vous entreprenez concerne-t-il la question des Métis au Canada?

Mme Kustra : Bien des questions seront soulevées par les diverses personnes et organisations qui choisissent d'exprimer leurs points de vue. Bien des questions au sujet des droits et de la citoyenneté dans les diverses nations seront sans doute abordées dans le cadre de ce processus. Nous n'avons pas de programme prédéfini relativement aux enjeux que nous aborderons. Nous sommes tout à fait disposés à discuter de la citoyenneté, du statut et de l'appartenance à une bande.

L'une des raisons pour laquelle le Ralliement national des Métis a manifesté de l'intérêt pour ce processus, c'est qu'un certain nombre de ses membres pourraient être admissibles à l'inscription au Registre des Indiens et qu'ils veulent avoir la possibilité d'exprimer leurs points de vue.

Le sénateur Stewart Olsen : Je vais laisser cette question de côté pour l'instant. J'aimerais que nous discutons du processus exploratoire. Quel est le budget prévu pour le processus?

Mme Kustra : À l'heure actuelle, nous n'avons pas de budget prédéfini pour le processus, parce que nous n'avons pas encore entamé la discussion avec les organisations dans le but de l'élaborer et de déterminer la participation de toutes les organisations. C'est ce que nous devons faire avant tout; ensuite, en travaillant avec les organisations, nous élaborerons un budget.

Le sénateur Stewart Olsen : Quant à savoir si vous aurez des rencontres individuelles ou collectives avec les bandes, tout cela reste à déterminer, n'est-ce pas?

Mme Kustra : Oui, cela fera partie du déroulement du processus lorsque nous rencontrerons les organisations pour leur parler des activités qu'elles estiment appropriées pour obtenir le plus grand nombre de points de vue sur le sujet. Comme je l'ai dit, nous voulons utiliser divers instruments pour recueillir l'information. Les gens de partout au pays auront la possibilité de présenter des propositions, de soumettre des courriels et d'assister à des rencontres de temps à autre. Il nous faut encore définir ce processus avec les organisations.

Le sénateur Stewart Olsen : Je présume que vous allez nous tenir au courant à chacune des étapes pour que nous sachions comment les choses se déroulent?

Mme Kustra : Je demanderais peut-être au président du comité de nous réinviter plus tard pour faire le point sur la situation.

Le président : Je suis persuadé que le ministre nous tiendra informés des nouveaux développements, mais je vais m'en assurer. Les membres du comité pourront me le rappeler en tout temps. Je suis sûr que le ministère nous tiendra au fait de ce qui se passe, car le comité aura la chance, je l'espère, de rencontrer le ministre en privé pour discuter de certaines de ces questions.

Senator Stewart Olsen: The main focus of this process will be to answer the question of how we want this implemented or how we will do this. What is the main question you are asking groups to respond to?

Ms. Kustra: It is a discussion about issues and perceptions of status, membership and citizenship separate and apart from implementation of Bill C-3. If Bill C-3 receives Royal Assent, it will be implemented and provide registration for people who meet the criteria.

The exploratory process will obviously have the ability to provide information to people on how they register. It is really a broader policy discussion to try to understand the views of people and how they perceive their identity and relationship with their government, nation, et cetera. We are not specifically asking a question; we are opening a dialogue.

Senator Poirier: Thank you for the presentation. Will this change to registration affect Natives only on-reserve or also off-reserve?

Mr. Gray: It will affect, as I mentioned, eligible grandchildren of these women who lost status through marriage, some of whom may live on-reserve, many of whom will not. It will potentially affect both groups.

Senator Poirier: Have we an idea of the number of people that could ask to be registered?

Mr. Gray: Yes. We have been working with Stewart Clatworthy, a noted demographer working with Aboriginal populations. He has worked for the Royal Commission on Aboriginal Peoples, Aboriginal organizations and the government. His analysis projects approximately 45,000 people who are alive today.

Senator Poirier: Have we a dollar figure of the impact of this on First Nation communities at this point?

Mr. Gray: Not at this point in time. We started working on an analysis of financial implications program by program. It would be premature to come up with a dollar value. Factors such as the actual size of the population will come into play. As you mentioned in your first question, on-reserve or off-reserve residency would affect the impact on programs. What is the age group of the population? What are their life circumstances with respect to the impact on health benefits?

This is an application-driven process; people will have to apply. Presumably, that will happen over a period of time. We will track that to give us an idea of the costs.

Le sénateur Stewart Olsen : La principale question à se poser dans le cadre de ce processus sera de savoir comment nous voulons le mettre en œuvre et comment nous allons nous y prendre. Quelle est la principale question à laquelle les groupes doivent répondre?

Mme Kustra : Il s'agit d'une discussion sur les difficultés et les perceptions liées au statut, à l'appartenance et à la citoyenneté, un processus différent et distinct de la mise en œuvre du projet de loi C-3. Si le projet de loi C-3 reçoit la sanction royale, il permettra aux personnes qui satisfont aux critères de s'inscrire au registre.

Il est évident que l'on profitera du processus exploratoire pour expliquer aux gens comment s'inscrire. Il s'agit vraiment d'une vaste discussion politique par laquelle on vise à comprendre le point de vue des gens et comment ils perçoivent leur identité et leur relation avec leur gouvernement, leur nation, et cetera. Nous ne posons pas une question précise; nous entamons un dialogue.

Le sénateur Poirier : Merci pour votre présentation. Est-ce que ces modifications au processus d'inscription toucheront les Autochtones des réserves seulement, ou aussi les Autochtones hors réserve?

M. Gray : Comme je l'ai mentionné, ces modifications visent les petits-enfants admissibles des femmes qui ont perdu leur statut en épousant un non-Indien. Donc, certains vivent dans les réserves, mais beaucoup vivent à l'extérieur des réserves. Les deux groupes pourraient être touchés.

Le sénateur Poirier : Avons-nous une idée du nombre de personnes qui pourraient demander d'être inscrites?

M. Gray : Oui. Nous collaborons avec Stewart Clatworthy, un démographe de renom travaillant avec les peuples autochtones. Il a travaillé à la Commission royale sur les peuples autochtones, ainsi qu'avec des organismes autochtones et le gouvernement. Son analyse dénombre environ 45 000 personnes toujours vivantes aujourd'hui.

Le sénateur Poirier : Savons-nous à ce stade-ci combien pourrait coûter cette initiative pour les collectivités des Premières nations?

M. Gray : Non, pas encore. Nous avons entrepris une analyse des répercussions financières, programme par programme. Il est encore un peu tôt pour pouvoir parler d'un montant global. Différents facteurs entrent en ligne de compte, comme la taille réelle de la population. Comme vous l'avez indiqué dans votre première question, l'impact sur les programmes ne sera pas le même si les nouveaux inscrits habitent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Quel est le groupe d'âge de cette population? Est-ce que leurs conditions de vie pourront avoir un impact sur les programmes de prestations de santé?

Les gens vont devoir présenter une demande pour pouvoir s'inscrire. On présume que cela s'échelonnera sur une certaine période. Nous allons assurer un suivi à cet égard pour nous donner une idée des coûts.

Senator Poirier: We do not currently know the age of the individuals who may register. Is it possible that we could see a ripple effect where one person has had a child who became an adult and that person has had a child? Could it go down through generations?

Mr. Gray: No, the impact is at the third generation or the grandchildren of women who lost status. Subsequent generations — male and female — are both governed by existing rules in the Indian Act.

The Chair: A section 6(2) person does not pass on status. Is that correct?

Mr. Gray: They may if they have a child with another registered Indian.

The Chair: Yes, but status disappears if they marry a non-First Nations person.

Mr. Gray: That is correct.

Senator Raine: It is obvious this addresses an inequity that was present. I would like your opinion on whether this addresses the issue in a fair way. Are you confident that this is a good thing for us to do?

Mr. Gray: In the development of the amendment, we did much analysis. To the extent that I have been involved, yes. I do not know if my colleague wants to comment on that from the Department of Justice perspective. I feel it appropriately addresses the decision of the court.

Mr. Reiher: I concur. It certainly responds to the court decision in *McIvor v. Canada*.

Senator Raine: We do not really have any choice but to move forward with this bill.

Mr. Reiher: There is always a choice, but the impact of not correcting the issue identified by the court would be that once the suspension ends and the declaration of invalidity becomes effective, sections 6(1)(a) and 6(1)(c) will not be applicable in British Columbia. That would mean a gap in the registration rules, which would have an impact.

Senator Raine: Is the exploratory process another term for consultation, or is it different from consultation?

Ms. Kustra: It is quite different from consultation because we are not consulting on a legislative amendment. We are not consulting or trying to develop another solution. It is a process about dialogue. It is about bringing together views of people across the country, their thinking and perspective on status membership and registration. It is an opportunity for all organizations and Canada to get a better understanding of issues across the country. At the end of the process, we can take stock of what we have heard and think about possible next steps based on that.

Senator Raine: I understand. It is quite different from consultation because you want decisions to evolve from the process.

Le sénateur Poirier : À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas l'âge des personnes qui pourraient s'inscrire. Pourrait-on assister à un effet d'entraînement, par exemple si une personne inscrite a eu un enfant qui est aujourd'hui adulte et qui a lui-même eu un enfant? Est-ce que cela pourrait se perpétuer de génération en génération?

M. Gray : Non, le processus s'applique à la troisième génération ou aux petits-enfants des femmes qui ont perdu leur statut. Les générations suivantes, hommes et femmes, sont soumises aux règles existantes en vertu de la Loi sur les Indiens.

Le président : Une personne inscrite en vertu du paragraphe 6(2) ne peut pas transmettre le statut d'Indien à son enfant. Est-ce exact?

M. Gray : Elle le peut si elle a eu cet enfant avec une autre personne inscrite au Registre des Indiens.

Le président : Oui, mais les femmes qui marient un non-Indien perdent leur statut.

M. Gray : C'est exact.

Le sénateur Raine : Il est évident que cette mesure permet de corriger une iniquité. Dites-moi, croyez-vous que l'on remédie ainsi au problème de façon juste? Êtes-vous persuadé que c'est la chose à faire?

M. Gray : Nous avons mené beaucoup d'analyses pendant l'élaboration des modifications. Personnellement, oui, j'en suis convaincu. Je ne sais pas si mon collègue veut faire part du point de vue du ministère de la Justice. J'estime que cette mesure suit adéquatement la décision du tribunal.

M. Reiher : Je suis aussi de cet avis. On respecte certainement la décision de la cour dans l'affaire *McIvor c. Canada*.

Le sénateur Raine : Nous n'avons donc d'autre choix que d'aller de l'avant avec ce projet de loi.

M. Reiher : Nous avons toujours le choix. Mais si on ne corrige pas le problème signalé par la cour, quand la suspension de la déclaration d'invalidité sera expirée, les alinéas 6(1)a) et 6(1)c) seront inopérants en Colombie-Britannique. Cela signifie qu'il y aurait un vide dans les règles d'inscription, une situation qui aurait sans doute des répercussions.

Le sénateur Raine : Est-ce que le processus exploratoire est en fait une consultation, ou s'agit-il de quelque chose de différent?

Mme Kustra : C'est un processus totalement différent, car nous ne faisons pas de consultation en vue d'une modification législative. Nous ne cherchons pas à avoir une rétroaction pour élaborer une autre solution. Il s'agit réellement d'un dialogue. On vise à rassembler les points de vue des gens de partout au pays, leurs idées et leurs façons de voir l'appartenance à une bande et l'inscription. C'est l'occasion pour toutes les organisations et le Canada de mieux comprendre ce qui se passe au pays. À l'issue du processus, nous pourrions faire le bilan de ce que nous avons entendu et penser à ce que pourraient être les prochaines étapes.

Le sénateur Raine : Je comprends. C'est très différent d'une consultation parce que vous voulez que les décisions évoluent à partir du processus.

Ms. Kustra: Yes, that is correct. The process is not designed as a decision-making process. It is not envisioned that there would be proposals for more legislative amendments or something similar. However, it is an opportunity for everyone to say, "What do we do with all the information we have gathered? What are the next steps? What did we find? Do we need more legislative amendments? Do we need to consider other options?" It is a dialogue process. We are not going in with any preconceived ideas as to the outcome.

Senator Raine: In the *McIvor v. Canada* case, the individual to whom the double-mother rule applied had enhanced status in relationship to Sharon McIvor's son. How is this being addressed in the legislation?

Mr. Reiher: Yes, this is correct. The British Columbia Court of Appeal looked at the situation of the male line and the female line in the case of two generations of mixed marriages and came to the view that there were distinctions between the male and female line after 1985. The Court of Appeal was prepared to accept that distinctions were justified to the extent that they were flowing from the old regime, but the court said that with respect to the persons previously effected by the double-mother rule, the changes in 1985 did not simply preserve existing rights but actually enhanced the ability of the grandfather to transmit status because the persons previously affected by the double-mother rule would lose status at 21 under the old rules.

After the change in 1985, the status would be kept for life, which is an enhancement. That was not preserving existing rights, which means that the comparison then resulted in a new inequality. The change in 1985 created a new inequality that was not just flowing from the old regime. That is what the court found not appropriate, and this is what we are correcting now.

As described by Mr. Gray, on the female line, a woman who married an Indian man before 1985 and then lost status, the child of that woman, after 1985, was registered under section 6(2). When compared to the child of the brother of that woman, there was a distinction, because the child of the brother is registered under section 6(1). That is what is being corrected. The child of the sister, after Bill C-3 is enforced, will be registered under section 6(1). That is how the bill addresses the *McIvor v. Canada* decision.

Senator Sibbeston: When Ms. Kustra said that there was no budget and there were just sort of exploratory discussions, I could not help but think this is the way INAC works. It is a lifelong process for you people. It is not a situation where you are looking for a decision in one to five years.

Mme Kustra : Oui, c'est exact. Il ne s'agit pas d'un processus décisionnel. Nous ne sollicitons pas de proposition pour de nouvelles modifications législatives ou quelque chose du genre. C'est toutefois l'occasion pour tout le monde de se demander ce que nous pouvons faire avec toute l'information que nous avons recueillie. Ce sera aussi le moment de se poser des questions comme : Quelles sont les prochaines étapes? Qu'avons-nous découvert? Devons-nous apporter de nouvelles modifications législatives? Nous faut-il envisager d'autres solutions? C'est un processus axé sur la discussion. Nous n'avons aucune idée préconçue quant aux résultats que nous obtiendrons.

Le sénateur Raine : Dans l'affaire *McIvor c. Canada*, la personne à qui la règle mère/grand-mère s'appliquait bénéficiait d'un statut amélioré par rapport à ce qu'avait droit le fils de Sharon McIvor. Comment la nouvelle loi permet-elle de remédier à cette situation?

M. Reiher : En effet. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a examiné la filiation patrilinéaire et la filiation matrilinéaire dans le cas de deux générations de mariages mixtes, et a conclu qu'il y avait un écart entre les filiations patrilinéaire et matrilinéaire après 1985. La cour d'appel était prête à admettre que les traitements différents étaient justifiés dans la mesure où ils découlaient de l'ancien régime. Cependant, la cour a tranché que les changements apportés en 1985 permettaient non seulement aux personnes précédemment touchées par la règle mère/grand-mère de préserver leurs droits actuels, mais permettaient aussi au grand-père de transmettre son statut, car les personnes précédemment touchées par la règle mère/grand-mère perdaient leur statut à l'âge de 21 ans en vertu de l'ancien régime.

Avec les modifications de 1985, ces personnes conservaient leur statut à vie, ce qui constituait une amélioration dans leur cas. Il ne s'agissait donc plus de préserver les droits acquis. Les modifications de 1985 avaient ainsi entraîné de nouvelles iniquités qui n'étaient plus seulement attribuables à l'ancien régime. C'est cet aspect que la cour a jugé inapproprié, et c'est ce que nous tentons de corriger maintenant.

Comme M. Gray l'a mentionné plus tôt, pour la filiation matrilinéaire, une femme qui avait marié un homme indien avant 1985 et qui avait ensuite perdu son statut, l'enfant de cette femme, après 1985, pouvait être inscrit en vertu du paragraphe 6(2). En contraste, l'enfant du frère de cette femme bénéficiait d'un traitement différent, car il pouvait être inscrit en vertu du paragraphe 6(1). C'est ce que vise à corriger cette nouvelle modification. L'enfant de la sœur, après la mise en vigueur du projet de loi C-3, pourrait être inscrit en vertu du paragraphe 6(1). C'est ainsi que le projet de loi permet de remédier à l'inégalité soulignée dans l'affaire *McIvor c. Canada*.

Le sénateur Sibbeston : Lorsque Mme Kustra a dit qu'il n'y avait pas de budget et qu'il s'agissait de discussions exploratoires, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que c'est de cette façon que le MAINC fonctionne. C'est un processus de toute une vie pour vous. Il ne s'agit pas d'examiner une décision qui s'échelonne sur un à cinq ans.

I challenge you and say that you are just now taking a path that INAC has always taken with matters such as this. This decision here is a result of changes made in 1985, 25 years ago. Finally, it took a court decision for INAC to act, and that is just the way I think your world functions. Can you comment on that and confirm what I say?

Ms. Kustra: What I would say in response to that is that this really is the first time we have had an opportunity to engage with the national organizations right across the country to discuss these issues of status membership and registration. Until now, we have had the 1985 amendment. You are right; no discussion has taken place since that time of whether or not the provisions of the Indian Act are appropriate or adequate, or what First Nations people across the country think of those provisions.

Certainly, the thinking in First Nations communities has evolved over the period from 1985 as well, and First Nations governments are quite interested in taking on some of the responsibilities that are currently exercised by the Government of Canada. This really is the first opportunity to have a comprehensive discussion about these issues, and I think the First Nations leaders across the country are looking forward to having that discussion.

Senator Sibbeston: Have the Native organizations shown any resistance for amendments such as this? It is always an issue of adding more people to their band lists and then having to provide more services to them. Have you seen Indian people across the country resisting changes such as this, which would really add more members and, therefore, more responsibility to the various bands?

Mr. Gray: They are asking those questions, but I would not go so far as to say that there is resistance. People have diverse views. Many individuals and organizations see this as necessary, again in the context of gender equality. Certainly, people are interested in the implications. As I mentioned earlier, we are engaged in a process to determine what those costs would be.

Senator Sibbeston: My final question has to do with clause 9 of the bill, which provides for no liability on the part of the federal government or bands. Why is this clause necessary? In the amendments that were made in prior years, for instance, amendments made in 1985, was there such a clause providing for exemption of liability on the Crown, and even the bands, or is this a new clause that is set out for certainty so that the federal government is not in any way deemed to be liable for any money or damages resulting from this state that this amendment is trying to correct?

Mr. Reiher: Thank you, senator, for this important question.

Mr. Chair, here is some information for the committee. Usually when a court comes to the view that legislation is contrary to the Charter — the impact of this is based on

Je vois que vous empruntez la même route que le MAINC a toujours empruntée dans des dossiers tels que celui-ci. Est-ce que je me trompe? Cette décision découle de changements apportés en 1985, il y a 25 ans. Finalement, cela aura pris une décision de la cour pour que le MAINC agisse, et je crois que c'est de cette façon que les choses fonctionnent de votre côté. Pouvez-vous commenter et confirmer ce que je viens de dire?

Mme Kustra : Je vous répondrai que c'est vraiment la première fois que nous avons l'occasion de discuter des questions de l'appartenance et de l'inscription avec les organisations nationales de l'ensemble du pays. Jusqu'à maintenant, il y avait eu les modifications de 1985. Vous avez raison; aucune discussion n'avait eu lieu depuis, à savoir si les dispositions de la Loi sur les Indiens étaient appropriées ou adéquates ou non, et on n'a jamais cherché à savoir non plus ce qu'en pensaient les Premières nations de l'ensemble du pays.

Évidemment, le point de vue des collectivités des Premières nations a évolué depuis 1985, et les gouvernements des Premières nations sont très intéressés à assumer certaines des responsabilités qui sont actuellement exercées par le gouvernement du Canada. C'est réellement la première fois que nous avons l'occasion de discuter à fond de ces questions, et je crois que les dirigeants des Premières nations de l'ensemble du pays ont très hâte de prendre part à la discussion.

Le sénateur Sibbeston : Est-ce que les organisations autochtones se sont montrées réticentes à adopter des modifications telles que celles-ci? Il faut penser qu'elles devront ainsi ajouter des membres à leur liste de bande, et donc offrir davantage de services. Est-ce que vous savez si des Autochtones s'opposent à ces changements, qui entraîneraient l'ajout de nouveaux membres et, par le fait même, davantage de responsabilités pour les différentes bandes?

M. Gray : Ce sont des questions qu'on nous pose, mais je n'irais pas jusqu'à dire que les gens s'y opposent. Nous avons entendu des points de vue variés. Beaucoup de particuliers et d'organisations considèrent la chose nécessaire, encore là dans le contexte de l'égalité entre les sexes. Mais bien sûr, les gens veulent savoir ce que cela implique. Comme je l'ai indiqué plus tôt, nous avons entrepris une analyse pour déterminer quels en seraient les coûts.

Le sénateur Sibbeston : Ma dernière question porte sur l'article 9 du projet de loi, qui prévoit l'absence de responsabilité de la part du gouvernement fédéral ou des bandes. Pourquoi cet article est-il nécessaire? Dans les modifications qui ont été apportées dans les années précédentes, par exemple en 1985, y avait-il un article de ce genre qui prévoyait l'absence de responsabilité de la Couronne, et même des bandes? Est-ce un nouvel article qui est établi pour s'assurer que le gouvernement fédéral n'aura pas à verser de compensation ou de dommages-intérêts à l'égard de la situation que cette modification tente de corriger?

M. Reiher : Merci, sénateur, d'avoir posé cette importante question.

Monsieur le président, voici quelques informations pour le comité. Normalement, lorsqu'un tribunal tranche qu'une loi contrevient à la Charte — d'après l'article 52 de la Loi

section 52 of the Constitution Act, 1982 — the legislation becomes inoperative and usually no damages are awarded with such a declaration. Such a declaration does not allow benefits to be received that might have been allowed if individuals were entitled under the previous legislation.

Bill C-3, for this reason, as usual, grants a new entitlement for the future. Therefore, clause 9 is there for greater certainty, to make it clear for everyone that no damages may be awarded for people who gain a new entitlement and who were not previously entitled. As to whether there was such a clause in the past, indeed, within Bill C-31, in 1985, there was section 23, if I recall correctly, of the amending legislation, which was to the same effect.

Senator Raine: The activities that you talk about in your paper, Ms. Kustra, are basically meetings, surveys, town halls or different ways of gathering information from people. From my experience, I can see a great deal of difference in the governance and makeup of the different bands and First Nations across the country in how they operate themselves. Some of them have control over their band lists and some of them do not.

There is no way that one pattern or one definition of citizenship, membership and registry will fit with all the different bands across Canada. You are not expecting that, are you?

Ms. Kustra: I think there are probably as many different views on those issues as there are people in this room and people across the country.

We are expecting a wide variety of views and perspectives on all of these issues. Certainly, the First Nations leaders are also expecting a wide variety of issues to arise, even from the people in their communities. The process is about the dialogue and the opportunity to share those views to gain a better understanding, not to try to find a common definition or a common approach across the country. Many of these nations are very independent in their views and the ways in which they operate, as you have indicated.

Senator Raine: Apart from services and entitlements associated with status, there is also the issue of inheritance rights in band membership. A great deal of conflict and hardship may arise even within a family if the non-status child that is being reinstated were to have a new-found claim on family property. Will that issue be addressed in this bill?

Mr. Reiher: If I understand your question properly, the bill will not change the existing rules with respect to division of on-reserve property. The bill will simply grant a new registration entitlement to certain individuals, whom we have described. With respect to membership, the bill relies on the existing rules, which provide two possibilities. First, a band may control its band list. In this situation, the membership code of the band will apply. A newly entitled individual will be added to the Indian registry. With

constitutionnelle de 1982 —, la loi devient inopérante, et généralement aucune compensation n'est accordée dans le cas d'une telle déclaration, car elle ne permet pas de dédommager les personnes qui auraient pu être admissibles en vertu de l'ancien régime.

Le projet de loi C-3, pour cette raison, accorde de nouveaux droits pour l'avenir, comme c'est généralement le cas. Ainsi, l'article 9 s'y trouve pour qu'il soit bien clair pour tout le monde qu'aucune compensation ne sera accordée aux personnes qui gagnent ces nouveaux droits, auxquels ils n'étaient pas admissibles auparavant. À savoir si un article du genre avait déjà été utilisé, il y avait en effet l'article 23, si je ne m'abuse, dans le projet de loi C-31 de 1985, qui renfermait les mêmes dispositions.

Le sénateur Raine : Les activités dont vous parlez dans votre document, madame Kustra, sont essentiellement des réunions, des sondages, des assemblées ou différents moyens de recueillir de l'information auprès de la population. D'après mon expérience, je crois que la gouvernance et la structure de fonctionnement sont très différentes d'une bande à l'autre et d'une Première nation à l'autre à l'échelle du pays. Certaines ont un certain pouvoir sur leur liste de bande, d'autres pas.

Il est impossible qu'un modèle ou une définition unique de citoyenneté, d'appartenance et d'inscription cadre avec l'ensemble des différentes bandes du Canada. Ce n'est pas ce à quoi vous vous attendez, dites-moi?

Mme Kustra : J'imagine qu'il y a autant de points de vue différents sur ces questions qu'il y a de personnes dans cette salle ou à la grandeur du pays.

Nous nous attendons à recueillir une vaste gamme d'idées et de perspectives à l'égard de ces questions. Les dirigeants des Premières nations s'attendent aussi sans doute à ce qu'une foule de questions soient soulevées, même par les gens de leurs collectivités. Le processus vise à établir un dialogue et à échanger des points de vue pour mieux comprendre la situation, et non pas pour trouver une définition ou une approche commune à l'échelle nationale. Beaucoup de ces nations sont très indépendantes, tant dans leurs points de vue que dans leur façon de fonctionner, comme vous l'avez signalé.

Le sénateur Raine : Outre les services et les droits associés au statut d'Indien, il faut aussi penser aux droits d'héritage et à l'appartenance à une bande. Il se pourrait que l'enfant qui n'avait jusqu'alors pas le statut d'Indien hérite de nouveaux droits sur la propriété familiale, et cela pourrait entraîner d'énormes conflits au sein d'une famille. Est-ce que le projet de loi aborde cette problématique?

M. Reiher : Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question, mais le projet de loi ne viendra pas changer les règles actuelles en ce qui a trait à la répartition des terres sur les réserves. Le projet de loi accordera tout simplement un nouveau droit d'inscription à certaines personnes, dont nous avons donné la description. Pour ce qui est de l'appartenance à une bande, le projet de loi s'appuie sur les règles en place, qui prévoient deux possibilités. D'abord, une bande peut avoir main mise sur sa liste de bande. Dans un tel

respect to membership in the band, the individual will have to make a request to the band. Depending on the rules of the band, the individual will or will not become a member.

The other possibility, which involves two thirds of the bands in Canada, is that the membership will be dealt with by INAC because these bands have not decided to take control of their band list. In these situations, the membership entitlement flows from the registration entitlement.

However, with respect to the specific example you gave of rights over land on a reserve, the rules will not change under Bill C-3.

Senator Raine: A specific case follows: The sister married a non-status person and lost her status and any potential inheritance of her father's property, which reverted to the band. Does Bill C-3 apply only to future cases and not to a case such as the one I described?

Mr. Reiher: That is correct.

Senator Raine: Thank you.

The Chair: If there is no other business, this concludes our meeting today. I thank the witnesses for appearing before the committee.

Honourable senators, we will go in camera for a couple of minutes to discuss a communications issue.

(The committee continued in camera.)

cas, le code d'appartenance de la bande s'applique. Une personne nouvellement admissible sera ajoutée au Registre des Indiens. Pour ce qui est de l'appartenance à une bande, la personne devra en faire la demande à la bande en question. Selon les règles de la bande, la personne pourra ou non en devenir membre.

L'autre possibilité, qui touche les deux tiers des bandes au Canada, c'est que l'appartenance sera décidée par le MAINC, car ces bandes ont choisi de ne pas avoir mainmise sur leur liste de bande. Dans ce cas, le droit d'appartenance va de pair avec le droit d'inscription.

Toutefois, en ce qui a trait à l'exemple précis que vous avez donné concernant les droits de propriété sur les réserves, les règles ne seront pas changées par l'entrée en vigueur du projet de loi C-3.

Le sénateur Raine : Je vous expose un cas précis : la sœur a marié un non-Indien et a perdu son statut, et par le fait même tout droit d'héritage potentiel sur les terres de son père, qui ont été rétrocédées à la bande. Est-ce que le projet de loi C-3 s'applique uniquement aux cas futurs et pas à ceux comme celui que je viens de vous décrire?

M. Reiher : C'est exact.

Le sénateur Raine : Merci.

Le président : S'il n'y a pas d'autres questions, ceci conclura notre séance d'aujourd'hui. Je remercie nos témoins d'avoir comparu devant le comité.

Honorables sénateurs, nous allons poursuivre la séance à huis clos pendant quelques minutes pour discuter d'une question relative aux communications.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, March 17, 2010

Indian and Northern Affairs Canada:

Roy Gray, Director, Resolution and Individual Affairs Sector;
Brenda Kustra, Director General, Regional Operations Sector.

Department of Justice Canada:

Martin Reiher, Senior Counsel.

TÉMOINS

Le mercredi 17 mars 2010

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Roy Gray, directeur, Secteur de résolution et des affaires individuelles;
Brenda Kustra, directrice générale, Secteur des opérations régionales.

Ministère de la Justice Canada :

Martin Reiher, avocat-conseil.